

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Thierry Aeschbacher, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, M. Philippe Bonvin, Mme Mathilde Captyn, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

Mme Anne Bonvin Bonfanti, Mme Vally Carter, M. Alain Fischer

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de M. Stéphane Dätwiler (MCG), en remplacement de M. Thierry Brunier, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 265-21.09 Avenue Eugène-Lance 14-16 – Assainissement, mise en **p. 588**
Entrée en matière séparatif – Collecteur privé d'intérêt local – Crédit
Fr. 231'000.-- d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

- b) 266-21.09 Route du Grand-Lancy, secteur Gilly, complément de l'étape **p. 589**
Entrée en matière 1 – Assainissement, mise en séparatif – Crédit
 Fr. 185'000.-- d'investissement
- c) 267-21.09 Révision du Plan directeur communal – Crédit **p. 591**
Entrée en matière complémentaire
 Fr. 170'000.--
- d) 268-21.09 Division, échange et réunion de parcelles avec désaffectation **p. 592**
Entrée en matière d'une partie des parcelles dp3762 (chemin des Maisonnettes)
 et dp3763 (chemin du Bac) sises dans le périmètre du PLQ
 29990, constitution de servitude de passage public à tous
 usages grevant la parcelle 5488
- e) 269-21.09 Délibération autorisant le Conseil administratif de passer tout **p. 592**
Entrée en matière acte authentique en lien avec l'exécution ou la mise en œuvre
 du Plan localisé de quartier Surville no 29885
- f) 270-21.09 Délibération approuvant la constitution de servitudes sur la **p. 593**
Entrée en matière parcelle 5239 de la Fondation communale immobilière de
 Lancy
- g) 271-21.09 Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des **p. 593**
Entrée en matière noyades – Crédit d'investissement
 Fr. 390'000.--
- h) 272-21.09 Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit **p. 594**
Entrée en matière de construction
 Fr. 33'560'000.--
- 8) Motions – Résolutions
- a) Motion des groupes PDC-VL, PLR, Socialiste et MCG « Matériel de sport et loisirs **p. 595**
 accessible à tous » (M044-2021)

RAPPORTS DE COMMISSION

- 9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- a) M039-2021 Motion « pour la création de logements abordables par une **p. 597**
 Vote politique active d'acquisitions foncières » - Rapport de la
 Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2
 septembre 2021 (Mme Caroline MONOD)
- b) 258-21.06 Agrandissement du colombarium – Crédit d'étude et de **p. 603**
Arrêté construction – Rapport de la Commission de
 Fr. 910'000.-- l'environnement et du développement durable, séance du
 7 septembre 2021 (M. Mathieu PETITE)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 10) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 10 juin 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 605**
 - b) Tour Caroll : projet de développement **p. 605**
 - c) Stade des Fraisiers **p. 606**
 - d) Divers
- 11) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 15 juin 2021, rapporteur Mme Caroline MONOD
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e **p. 608**
 - b) Présentation de la programmation culturelle estivale **p. 609**
 - c) Divers
- 12) Commission des sports, séance du 16 juin 2021, rapporteur M. Michele COLLEONI
- a) Visite du parcours sportif de la Chapelle **p. 611**
 - b) Visite du complexe sportif du Groupement intercommunal Le Sapay **p. 612**
 - c) Divers
- 13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 septembre 2021, rapporteur Mme Caroline MONOD
- a) PDCOM : présentation des mises à jour et des nouvelles fiches **p. 613**
 - b) Divers
- 14) Commission sociale, séance du 6 septembre 2021, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- a) Présentation de l'avancée des travaux concernant la petite enfance **p. 618**
 - b) Nomination d'un représentant pour le nouveau Contrat de quartier Les Mouilles-Caroline **p. 619**
 - c) Divers
- 15) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 7 septembre 2021, rapporteur M. Mathieu PETITE
- a) Cours d'eau à Lancy **p. 619**
 - b) Divers
- 16) Commission des sports, séance du 8 septembre 2021, rapporteur Mme Anne BONVIN BONFANTI
- a) Présentation de l'association AIR et de l'espace dédié aux sports aériens **p. 622**
 - b) Divers
- 17) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 16 septembre 2021, rapporteur Mme Kristine BEUN
- a) PDCOM : présentation d'une nouvelle fiche thématique **p. 623**
 - b) Résolution « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la Ville de Lancy » (R017-2020) **p. 625**
 - c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**POINTS FINAUX**

18) Propositions individuelles et questions

p. 627**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du 30 septembre 2021. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal et Mesdames et Messieurs du public.

Tout d'abord, au nom du Bureau, j'aimerais adresser mes félicitations à Mme Jeanne Bencker, qui s'est mariée ce mois.

Je souhaite également redire en préambule que nous siégeons encore ici mais que le Bureau a comme priorité de retourner à la salle du Conseil municipal à la Mairie, peut-être le mois prochain. En attendant, nous siégeons toujours avec le masque. Cela concerne aussi Mesdames et Messieurs du public.

Je profite encore de rappeler que les photos ne sont pas autorisées durant la séance.

J'excuse l'absence de Mme Bonvin Bonfanti, Mme Carter et de M. Fischer.

Nous pouvons passer au point 1 de notre ordre du jour.

POINTS INITIAUX**1) PRESTATION DE SERMENT DE M. STEPHANE DÄTWILER (MCG), EN REMPLACEMENT DE M. THIERRY BRUNIER, DEMISSIONNAIRE**

M. Jotterand : je passe la parole à Mme Mühle pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme Mühle :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission au 30 juin 2021 de Monsieur Thierry BRUNIER du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Stéphane DÄTWILER accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal après le 30 juin 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Olivier Leclère
Chef de service adjoint »*

M. Jotterand : j'invite M. Dätwiler à venir devant cette assemblée et prie le Conseil municipal de se lever.

L'assemblée se lève.

M. Jotterand : M. Dätwiler, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Dätwiler : je le jure.

M. Jotterand : merci. Je vous souhaite la bienvenue et vous prie de prendre place.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jotterand : je vous sou mets une modification par rapport au point 17) Commission de l'administration, séance du 13 septembre 2021, qui n'est pas prêt à être rapporté aujourd'hui, suite à une confusion, mais aussi un oubli de lister les points qui devaient être rapportés de la part de la Commission.

J'en profite pour faire un rappel : il est important que les commissions décident des points qu'elles souhaitent rapporter ou non. On a souvent des « divers » plus ou moins vides, et c'est une des tâches des commissions de décider ce qu'elles rapportent ou non.

Les points 17 a), b), c) et e) sont uniquement des points d'information, donc le report à octobre ne pose pas spécialement de problème.

Si cela vous convient, je vous propose d'approuver l'ordre du jour, sans le point 17).

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons approuver l'ordre du jour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Pour procéder à la votation, nous avons ce soir une nouveauté. Vous l'avez sûrement remarqué sur vos tables. En plus d'avoir la dernière fois pris un peu de hauteur avec l'estrade pour le Bureau, il y a cette fois-ci une carte de vote pour que nous puissions compter plus facilement, en espérant que ce soit le cas et surtout que ce soit la dernière fois ce soir.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2021

Le procès-verbal est approuvé par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous avons reçu quatre courriers, trois dont nous ferons mention. Il s'agit d'un courrier intitulé « Urban skate, le skateboard au service de l'urbanisme ». Il s'agit d'un flyer informatif qui est tenu à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient le consulter, notamment les commissaires des sports ou de l'aménagement.

Il y a également le courrier d'un riverain du parc Navazza au sujet de son utilisation, notamment par un festival, ainsi que le courrier d'un riverain au sujet de la rue du Bachet. Ces deux courriers étaient également adressés au Conseil administratif et nous lui laissons donc le bon soin d'y répondre.

Nous avons un courrier du département de la cohésion sociale concernant la modification de la loi sur l'administration des communes – membres suppléants dans les conseils municipaux, dont le Bureau a décidé de vous en donner lecture.

Mme Mühle :

Lettre du Département de la cohésion sociale du 14 septembre 2021

« Concerne : modification de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05), membres suppléants dans les conseils municipaux

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Lors de sa session du 3 septembre dernier, le Grand Conseil genevois a approuvé une modification de la loi sur l'administration des communes (LAC ; B 6 05), portant sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. Le texte de loi adopté figure en annexe de la présente, il réintroduit un article 7 dans la LAC.

Notre canton devient ainsi le premier de Suisse à offrir cette possibilité aux communes. Je me félicite qu'il le fasse d'une manière qui soit la plus respectueuse possible de leur autonomie.

En effet, le texte initial proposé par des député.e.s aurait imposé dans toutes les communes un régime identique et fixé de manière uniforme le nombre de membres suppléants par parti, leurs droits et obligations. Convaincu qu'il s'agit là de questions qui doivent être arbitrées en priorité à l'échelon de chaque commune et constatant la grande diversité d'opinions entre les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

communes à ce propos, j'ai donc pris l'initiative de formuler un amendement général à ce projet de loi. C'est cet amendement général qui a été adopté par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur cet automne si aucun référendum n'est saisi contre cette loi.

Cette loi permettra au conseil municipal de chaque commune de décider s'il souhaite adopter cette nouvelle possibilité de représentation. S'il souhaite en faire usage, cette décision devra prendre la forme d'une délibération modifiant le règlement du conseil municipal, elle-même soumise au référendum facultatif. Tout comme au Grand Conseil, les membres suppléants seront nécessairement les « viennent-ensuite » ou, si la liste ne contient pas suffisamment de candidatures, des mandats complémentaires. Ces membres suppléants ne pourront pas participer au bureau du conseil municipal. En revanche, chaque commune pourra déterminer si ces membres peuvent exercer les fonctions de scrutateur.trice ou de rapporteur.trice de majorité. Le règlement du conseil municipal devra aussi déterminer le nombre de membres suppléants auquel chaque groupe a droit.

Conformément à l'article 17 LAC, ces règlements sont soumis à l'approbation du département de la cohésion sociale. C'est pourquoi le service des affaires communales (SAFCO) se tient à la disposition des conseils municipaux qui souhaiteraient lui faire examiner préalablement les modifications réglementaires qu'ils envisagent d'adopter, afin d'assurer qu'elles soient conformes au droit supérieur.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Thierry Apothéloz »

M. Jotterand : nous avons terminé avec les communications du Bureau et nous passons au point suivant.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : j'ai une communication concernant le projet Genève Montagne, qui doit donc s'implanter du côté du parc Chuit. Nous avons prévu une séance en date du 15 septembre avec la Commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil municipal. Suite à différents retours que nous avons eus durant l'été concernant le projet et le montage financier, nous avons décidé d'annuler cette séance et de la reporter courant décembre, de manière à ce que Genève Montagne puisse nous apporter de nouveaux éléments, concevoir un nouveau projet qui fasse consensus aussi bien du point de vue architectural que programmatique, et qu'ils puissent nous établir des budgets d'investissement et de fonctionnement correspondant auxdits programmes. Cela leur laissera aussi le temps de nous produire un plan de financement qui s'appuie sur des engagements concrets des principaux bailleurs de fonds. Raison pour laquelle nous avons accepté ce report de délai et nous reviendrons vers vous dès que nous aurons pu avancer sur ce sujet.

Mme Moyard : deux informations. La première, suite à la demande qui avait été faite par votre Conseil, sauf erreur à votre session de juin dernier, je vous informe – j'aurais évidemment voulu pouvoir vous les présenter si vous aviez siégé dans votre salle habituelle – que deux plaques commémoratives ont été installées : l'une dans la salle du Conseil municipal, suite à la demande faite par une de vos membres commémorant les premières candidates au Conseil municipal de l'histoire de Lancy, ainsi que la première élue. Nous avons placé cette plaque commémorative avec un petit texte explicatif que je vous laisserai découvrir la prochaine fois que vous serez

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

dans cette salle. Ainsi qu'une autre plaque qui est dans le hall d'entrée, indiquant les différents conseillers administratifs qui se sont succédé dans l'histoire. C'était un projet qui datait et nous avons pu faire les deux choses cet été.

La seconde information, pour celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité de nous rejoindre la semaine passée qui était faste en inaugurations et manifestations diverses, mais je voulais formellement indiquer à votre Conseil que l'école du Plateau avait non seulement été inaugurée, mais surtout qu'elle était en service depuis la rentrée, qu'elle fonctionnait très bien, à satisfaction des enseignants, du personnel du DIP, des élèves et de leurs parents. Je ne vous cache pas que cela a été assez stressant, mais nous y sommes arrivés. Il y a quelques réserves mineures et autres finitions à faire, ce qui est assez logique vu les délais qui ont été imposés, mais l'important est là, 16 mois après le début des travaux, nous avons pu ouvrir une école qui compte 17 classes et dont notre commune avait réellement besoin sur le front des effectifs scolaires.

M. Bonfanti : concernant la question écrite relative aux places de stationnement vélos dans les écoles et les centres de formation à Lancy, la réponse écrite a été mise sur CMNet.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE043-2021

relative à l'objet suivant

PLACES DE STATIONNEMENT POUR LES VELOS AUTOUR DES ECOLES

Question écrite :

- *Combien existe-t-il de places de stationnement pour les vélos (abritées et sécurisées) dans et autour de chacune des écoles sur le territoire lanceléen - en particulier pour les écoles qui accueillent des élèves de plus de 10 ans ?*
- *Concernant la situation particulière du CO Grandes-Communes, combien y a-t-il de places de stationnement pour vélos (abritées et sécurisées), combien y a-t-il de places de stationnement pour deux-roues motorisés et combien y a-t-il de places de stationnement pour voitures ?*
- *La même question est posée pour ce qui concerne les quatre sites du CFPT localisés au Petit- Lancy.*

Réponse :

Le nombre total de places de stationnement pour les vélos, d'usage public et sécurisées, c'est-à-dire munies d'un arceau ou d'un autre élément permettant l'accroche du véhicule, était de 911 lors du dernier relevé datant de 2017.

Une mise à jour est en cours afin de disposer d'une base de données du stationnement vélos et de ses caractéristiques et développer un projet d'amélioration de l'offre selon les besoins, notamment aux abords des écoles et lieux de formation.

Cette nouvelle base de données permettra de connaître et suivre l'évolution de l'offre en stationnement vélos et de ses caractéristiques sur l'ensemble de la commune, sur le domaine public et sur le domaine privé Ville de Lancy. Le CO Grandes-Communes et les sites CFPT étant des établissements sis sur domaine privé, nous solliciterons ces derniers en temps voulu, en cas de constat de problématiques d'encombrement du domaine public ou de sécurité aux abords.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Le recensement sera effectué d'ici décembre, en vue de développer un projet d'amélioration de l'offre en stationnement en 2022, notamment autour des établissements scolaires et lieux de formation.

*Damien BONFANTI
Conseiller administratif délégué au
Développement durable*

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Avenue Eugène-Lance 14-16 – Assainissement, mise en séparatif – Collecteur privé d'intérêt local – Crédit d'investissement (Fr. 231'000.--) (265-21.09)

Mme Moyard : comme vous en avez désormais l'habitude, il s'agit d'un crédit concernant des collecteurs qu'on appelle privés d'intérêt local, c'est-à-dire qu'ils sont financés en partie par les privés qui doivent se mettre en système séparatif. Il y a encore quelques endroits où ce n'est pas le cas, comme ici. Il s'agit de résorber cette question, ce sont deux petits bouts de collecteur. Il était particulièrement important de pouvoir faire une partie des travaux dans le cadre des travaux de réaménagement de l'avenue Eugène-Lance que vous avez votés il y a de cela quelques mois. Je vous indique encore que ce type de travaux est financé en partie par les propriétaires, le solde étant payé par le FIA qui nous le rembourse sur 40 annuités, ce qui fait qu'en définitive cela ne coûte rien à la commune.

M. Jotterand : le Bureau propose un renvoi à la Commission des travaux et des finances. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Fernandez : le groupe des Verts et Vertes propose le vote sur le siège, comme notre Conseil l'avait fait en octobre dernier pour un objet similaire.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de vote sur le siège est acceptée par 30 oui, 1 non, 2 abstentions.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la demande du service de la planification de l'eau d'étudier la mise en séparatif des parcelles situées à l'avenue Eugène-Lance 14-16 avec la réalisation d'un collecteur privé d'intérêt local ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Vu la participation financière des propriétaires des parcelles concernées ;

Vu que le solde de la réalisation sera pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 231'000.-- destiné à l'assainissement et à la mise en séparatif des parcelles situées à l'avenue Eugène-Lance 14-16,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
5. *de financer partiellement ce crédit par la participation des propriétaires, concernant les collecteurs privés d'intérêt local à hauteur de Fr. 50'000.--, non confirmée en l'état, sous la rubrique 7206.63700,*
3. *d'amortir le solde de la dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022,*
4. *de prendre acte que le solde du crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.46120,*

L'arrêté 265-21.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Route du Grand-Lancy, secteur Gilly, complément de l'étape 1 – Assainissement, mise en séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 185'000.--) (266-21.09)

=====

Mme Moyard : c'est la même chose que pour le point précédent, mais on change de lieu. Nous sommes au-dessus de la route du Grand-Lancy, dans le secteur de Gilly qui, cela ne vous a certainement pas échappé, se densifie fortement en zone 5 ; nous avons toute une série de nouvelles constructions et promotions. Il s'agit, là aussi, de faire des collecteurs supplémentaires en séparatif qui permettent de raccorder les nouvelles constructions. Il s'agit d'un complément à une première étape, je vous avais déjà parlé de collecteurs dans ce secteur, ce n'est pas que j'essaie de vous faire voter deux fois sur la même chose. C'est la suite, étant donné que les promotions s'enchaînent les unes après les autres ; il s'agit-là de faire les collecteurs publics dans lesquels les collecteurs privés, qui sont déjà en séparatif, se raccordent de manière à ce que l'ensemble du secteur soit mis en séparatif comme le demande la loi. Sinon, c'est pareil, les propriétaires paient leur part, le solde est payé par le FIA, remboursement 40 ans, nul pour la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Si vous avez envie de faire la même chose qu'avant, cela aidera l'ordre du jour de ma collègue en charge des finances, et sinon vous ferez comme bon vous semble pour ce crédit de Fr. 185'000.--.

M. Jotterand : le Président de la Commission des finances n'est absolument pas contre non plus si l'on arrive à écourter l'ordre du jour de la prochaine séance.

Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Fernandez : comme pour l'objet précédent, on propose le vote sur le siège.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote de l'arrêté.

Vu la demande du service du Domaine de l'eau d'étudier la mise en séparatif du secteur compris entre la route du Grand-Lancy et le chemin de Gilly, avec la mise en place de collecteurs privés d'intérêt local ;

Vu la nécessité de réaliser le tronçon supérieur de la branche Est du collectif privé d'intérêt local ;

Vu la participation financière des propriétaires des parcelles concernées ;

Vu que le solde de la réalisation sera pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Vu le crédit d'investissement de Fr. 988'000.— pour la 1^{ère} étape de réalisation accepté par le Conseil municipal le 29 octobre 2020 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et aux articles 89 et ss et 95 et ss de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 185'000.— pour couvrir les travaux encore à effectuer, destiné à l'assainissement, mise en séparatif du secteur Gilly, étape 1, tronçon supérieur de la branche Est du collectif privé d'intérêt local,*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
- 3. de financer partiellement ce crédit par la participation des propriétaires, concernant les collecteurs privés d'intérêt local, non confirmée en l'état,*
- 4. d'amortir la dépense nette selon les modalités définies par le crédit d'investissement voté le 29 octobre 2020, soit au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

5. *de prendre acte que ce crédit complémentaire sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats,*

L'arrêté 266-21.09 est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Révision du Plan directeur communal – Crédit complémentaire (Fr. 185'000.--) (267-21.09)

=====

M. Bonfanti : comme vous le savez, depuis 2016, nous travaillons à la réalisation d'une mise à jour du Plan directeur communal. Tant les services que les différentes commissions thématiques ont travaillé fortement là-dessus. Ce Plan directeur communal a été renvoyé au Canton qui nous en a fait un retour en février 2021 avec de nombreux commentaires et demandes de complément. Force est de constater que le cahier des charges de ce document a fortement évolué depuis le début du travail et qu'un crédit complémentaire est donc nécessaire afin de répondre aux exigences du Canton, mais aussi de permettre aux commissions politiques communales de pouvoir continuer leur travail ces prochains mois pour que ce travail puisse enfin être terminé.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention,

M. Jotterand : nous avons une proposition du Bureau de renvoyer cet objet à la Commission des finances.

M. Clémence : effectivement, le renvoi aux finances me semble tout à fait approprié pour les questions de dépassement budgétaire. Néanmoins, la Commission de l'aménagement ayant suivi l'ensemble des travaux depuis des années, y compris cette année avec plusieurs séances et ce n'est pas fini, je proposerai que ce soit également renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Bonfanti : ce que je peux peut-être vous proposer, c'est que de toute façon j'avais l'intention de venir à la Commission des finances pour répondre aux questions, ainsi que Mme Nahory et Mme Bogenmann qui pourront répondre aux questions dans la mesure où elles sont co-responsables du PDCom dans la commune.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la proposition de renvoyer en Commission des finances et ensuite nous voterons la proposition de M. Clémence de renvoyer également à l'aménagement.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : nous votons maintenant la proposition de renvoi en Commission de l'aménagement.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 16 oui, 11 non, 6 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

- d) **Division, échange et réunion de parcelles avec désaffectation d'une partie des parcelles dp3762 (chemin des Maisonnettes) et dp3763 (chemin du Bac) sises dans le périmètre du PLQ 29990, constitution de servitude de passage public à tous usages grevant la parcelle 5488 (268-21.09)**
- =====

M. Bonfanti : pour les entrées en matière d), e) et f), il s'agit d'enjeux relatifs à des mutations parcellaires, je vais donc donner l'explication sur l'ensemble de ces points.

Pour le chemin de Bac-Maisonnettes, il s'agit de procéder à un remaniement parcellaire comprenant une division, échange et réunion de parcelles.

Pour le quartier de Surville, les mutations parcellaires sont nombreuses et pour cette raison le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'avaliser une délégation de compétence en faveur de l'exécutif lui permettant de conclure tout acte authentique visant à mettre en œuvre le PLQ de Surville le plus rapidement possible.

Pour finir, une délibération vous est proposée consistant à avaliser la constitution de diverses servitudes sur la parcelle 5239 de la Fondation communale immobilière de Lancy qui en est donc propriétaire.

Le Conseil administratif souhaite que cela puisse être présenté en Commission de l'aménagement du territoire pour que des réponses à la fois techniques et politiques puissent être données. Il est vrai que lors de la séance du Bureau, nous avons proposé un vote sur le siège mais il s'est avéré après discussion au niveau technique qu'il était plus judicieux de vous présenter ces éléments en Commission de l'aménagement pour que vous puissiez poser toutes les questions qui vous semblent utiles et aussi avoir un large spectre de l'état d'avancement de ces différents projets.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : comme M. le Conseiller administratif l'a dit, il y avait une proposition du Bureau de vote sur le siège, mais qui est devenue caduque suite à la correction du Conseil administratif. La proposition est donc la Commission de l'aménagement. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 24 oui, 0 non, 9 abstentions.

- e) **Délibération autorisant le Conseil administratif de passer tout acte authentique en lien avec l'exécution ou la mise en œuvre du Plan localisé de quartier Surville no 29885 (269-21.09)**
- =====

M. Jotterand : nous passons tout de suite au vote de l'entrée en matière, si personne ne souhaite s'exprimer.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

M. Jotterand : comme le point précédent, la proposition du Bureau était le vote sur le siège, mais entretemps le Conseil administratif a proposé le renvoi en Commission de l'aménagement. Si personne ne souhaite s'exprimer sur cette proposition, nous allons procéder au vote.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

f) Délibération approuvant la constitution de servitudes sur la parcelle 5239 de la Fondation communale immobilière de Lancy (270-21.09)

=====

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : comme les deux autres objets d) et e), la proposition du Conseil administratif est de le renvoyer à la Commission de l'aménagement.

Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

g) Piscine de Marignac – Système d'aide à la prévention des noyades – Crédit d'investissement (Fr. 390'000.--) (271-21.09)

=====

Mme Gachet : j'ai le plaisir ce soir de vous présenter cet objet qui concerne la mise en place d'un système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac compte tenu de la fréquentation extrêmement forte l'été et l'hiver. Il nous a semblé opportun d'envisager un système d'aide à nos gardiens, puisque l'été il y a énormément de nageurs et la visualisation d'une personne qui serait en train de se noyer est difficile ; l'hiver, avec les différences de température, on rencontre une même difficulté par rapport à la détection d'une personne qui pourrait se trouver au fond de l'eau. Raison pour laquelle on vous présente cet objet qui, certes, coûte relativement cher, mais qui permettra à nos gardiens d'assurer une pérennité et une sécurité de nos nageurs. Nous vous proposons de le traiter à la Commission des sports et à la Commission des finances.

M. Vogel : le groupe des Vertes et des Verts de Lancy se demande s'il est nécessaire et judicieux d'investir dans un système d'aide à la prévention des noyades à la piscine de Marignac.

En effet, on sait qu'il y a très peu de noyades en piscine en Suisse. D'après les chiffres de la Société suisse de sauvetage il y a eu deux noyades en 2018 dans toute la Suisse, une noyade en 2019 et 0 en 2020.

D'après l'exposé des motifs, en hiver c'est une fréquentation de 400 personnes par jour en moyenne ; ces gens-là sont des nageurs expérimentés qui sont généralement équipés de lunettes, donc on peut se permettre de penser qu'il y a rarement un nageur qui est tout seul sans que personne ne voie quelque chose.

De plus, on a certaines réserves par rapport au traitement des données, qui seraient issues de ces caméras. Quant au traitement des données à caractère personnel, ce serait 30 caméras de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

plus. Le plan financier qui nous est présenté dans l'exposé des motifs ne comprend pas les bracelets ou les smartwatches qui seraient quand même nécessaires pour que le système fonctionne complètement.

Enfin le système d'aide à la prévention des noyades n'est pas du tout infaillible puisqu'on voit qu'en France dans les piscines où ces systèmes existent il y a des noyades.

Nous pensons que, avec Fr. 390'000.--, il y a des alternatives à Lancy pour épargner des vies et prévenir les accidents. Avec tout cela, la majorité du groupe des Vertes et des Verts s'abstiendra pour l'entrée en matière.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 26 oui, 0 non, 7 abstentions.

M. Jotterand : la proposition du Conseil administratif et du Bureau est une commission conjointe finances et sports. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote.

Le renvoi à la Commission conjointe des finances et des sports est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

**h) Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit de construction
(Fr. 33'560'000.--) (272-21.09)**

=====

Mme Moyard : c'est non sans une certaine émotion et une certaine urgence que le Conseil administratif vous présente cette demande de crédit qui peut, au premier abord, paraître conséquente et qui bien sûr vous sera présentée en détail en commission, car le Conseil administratif ne propose pas le vote sur le siège, rassurez-vous !

Urgence, parce que nous devons ouvrir cette école dans moins de 2 ans et je compte bien tout faire pour y arriver. Donc, nous sommes pressés sur les travaux, ils commenceront très rapidement.

Et une certaine émotion, puisque, vous vous souvenez, on fait ce nouveau quartier, on nous dit d'abord qu'il n'y a pas besoin d'école, donc il est prévu sans école avec un grand parc. Finalement le SRED nous dit qu'il serait bien de mettre une demi-école là-bas et quand on refait les calculs, on nous dit qu'en fait ce serait bien une école entière. Mais entretemps j'avais déjà déposé le crédit d'étude.

C'est pour cela que, pour ceux qui se souviennent des montants qui étaient envisagés dans le cadre du crédit d'étude, le montant a pris l'ascenseur pour différentes raisons qui vous seront expliquées en commission, à commencer par le doublement de l'école, mais qui est en partie compensé par des subventions, mais aussi parce qu'il comprend le crédit d'étude, parce qu'il prévoit des aménagements extrêmement qualitatifs tant du bâtiment que du parc et comprend également l'investissement pour le parc à hauteur de Fr. 3 millions.

C'est un projet extrêmement ambitieux dans un délai très court que je me réjouis de venir présenter en commission et nous vous proposons donc de le renvoyer à la Commission des travaux et à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstentions, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

8) MOTIONS - RESOLUTIONS**a) Motion des groupes PDC-VL, PLR, Socialiste et MCG « Matériel de sport et loisirs accessible à tous » (M044-2021)**

=====

Exposé des motifs

Dans un contexte sanitaire compliqué depuis plusieurs mois et surtout incertain, impactant le sport et les loisirs de plein fouet, le fait de ne plus pouvoir pratiquer ou se rencontrer dans des milieux clos a poussé une augmentation de la pratique de l'exercice physique en plein-air, à l'extérieur des salles, dans des parcs, des centres sportifs, des préaux d'écoles, ...

Afin de promouvoir la santé de la population dans ce contexte particulier, mais également pour développer les activités de plein air, plusieurs villes et communes en Suisse romande ont déjà développé des projets, notamment en proposant du matériel en libre accès dans les parcs et espaces verts.

Les systèmes proposés par des entreprises spécialisées (box comprenant du matériel sportif de base accessible aux personnes de tous âges) sont très faciles à intégrer dans les espaces de plein-air existants et favorisent l'exercice physique entre amis ou en famille.

Par ces motifs, le Conseil municipal demande au Conseil Administratif

- 1. d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population lancéenne du matériel gratuitement en installant des box, afin de promouvoir et faciliter la pratique du sport et des loisirs à l'extérieur.*
- 2. de proposer des lieux dédiés, en fonction des différents emplacements à disposition (parcs, espaces verts), qui pourraient être les plus propices à l'implantation de ce matériel.*

M. Colleoni : à mon sens, l'exposé des motifs explique bien le but de cette motion.

On l'a bien vu dans cette période difficile, le contexte a vraiment poussé les gens à se retrouver à l'extérieur pour des activités et surtout pour la pratique du sport. Mais qui ne s'est pas retrouvé emprunté aux abords d'un parc, et se dire : mince j'ai oublié le matériel. Ou pire, avoir prévu de jouer au ballon avec son enfant, et là, de lui dire qu'on l'avait oublié. C'est soit la grande crise, soit le commentaire qui tue : « Papa ça doit être l'âge ».

Le but est bien de mettre à disposition du matériel de loisirs et sportif, d'une manière simple et sécurisée, permettant ainsi à tous les citoyens et citoyennes de la commune de profiter pleinement de nos parcs, espaces verts et infrastructures sportives, favorisant ainsi la santé durable par l'activité physique en libre accès et régulière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

A titre d'exemple, plusieurs villes ont déjà mis en place un système de box comme Vevey, Yverdon, Fribourg, Morges, Gland, Crissier, et à Genève, en ville, le HEG et la commune de Plan-les-Ouates.

En vous remerciant d'avance d'en faire bon accueil.

M. Jotterand : nous allons passer à la discussion pour savoir si nous passons à la discussion immédiate ou si nous la renvoyons en commission. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voter la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : pour commencer, j'ai reçu un amendement du groupe des Verts par rapport à la deuxième invite. Il s'agit de rayer la mention « (...) (parcs et espaces verts) », pour permettre à la motion d'être plus large.

Mme Monod : en fait, vous avez déjà fait mon travail, M. le Président, donc l'idée du groupe des Verts est de ne pas limiter la mise en place possible aux parcs et aux espaces verts. Donc, on propose simplement de supprimer cette mention qui est entre parenthèses de la deuxième invite.

Signaler aussi que les Verts n'ont pas signé cette motion essentiellement par manque de temps.

M. Jotterand : j'ai fait un peu votre travail, c'est vrai. Donc, je vous remercie pour le vôtre, un amendement parfaitement dans le canevas, par écrit, M. Dérobert l'avait demandé plusieurs fois l'année passée, c'est parfait. Merci beaucoup.

Je vous propose de voter cet amendement tout de suite, si la parole n'est pas demandée.

1. (...)
2. *de proposer des lieux dédiés, en fonction des différents emplacements à disposition (~~parcs, espaces verts~~), qui pourraient être les plus propices à l'implantation de ce matériel.*

L'amendement proposé par le groupe des Verts est accepté par 19 oui, 0 non, 14 abstentions.

M. Martella : le parti socialiste soutiendra bien évidemment cette motion que nous avons d'ailleurs co-signée. Ces boîtiers invitent l'ensemble de la population, quel que soit le revenu, à la pratique du sport. En cela, cette motion est une action collective en faveur du lien social et de la cohésion des Lancéennes et Lancéens.

Nous proposons le vote sur le siège.

M. Jotterand : nous sommes en effet en train de discuter d'un vote sur le siège M. Martella.

M. Martella : j'avais anticipé le texte, je m'excuse.

M. Jotterand : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de la motion amendée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Par ces motifs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. *d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population lancéenne du matériel gratuitement en installant des box, afin de promouvoir et faciliter la pratique du sport et des loisirs à l'extérieur.*
2. *de proposer des lieux dédiés, en fonction des différents emplacements à disposition, qui pourraient être les plus propices à l'implantation de ce matériel.*

La motion M044-2021 amendée est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Motion « Pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières » - Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 septembre 2021 (Mme Caroline Monod) (M039-2021)**

=====

Mme Monod présente le sujet : lors de cette séance, la motion co-signée par le parti socialiste et le groupe des Verts est présentée.

Elle a pour intention d'améliorer l'accessibilité au logement pour la population, à partir d'une politique d'acquisitions foncières active par la Commune de Lancy.

Le but est de créer des logements d'utilité publique et de permettre un contrôle des loyers sur une période plus longue que celle des marchés spéculatifs privés, voire même sans contrôle pour la zone ordinaire, et ceci dans un contexte d'augmentation importante des prix de l'immobilier ces vingt dernières années.

Ainsi la motion prévoit que la Ville de Lancy réalise elle-même ses droits à bâtir sur ses parcelles, cela permettra d'assurer un revenu au patrimoine financier pour soulager le budget communal sur le long terme.

Il s'agit également de favoriser l'acquisition foncière en gré à gré ou en préemption.

Cette motion vient en appui d'une politique déjà discutée par le Conseil municipal. Deux commissaires soulignent l'importance de la discussion en commission pour échanger et débattre de la question et pouvoir être informé par le Conseil administratif de ce qui a été fait durant ces dernières années.

Un.e commissaire s'interroge sur la plus-value apportée par une motion de ce type au regard de l'existant.

M. Bonfanti explique que le Conseil administratif est en train de mettre en place une politique basée à la fois sur l'optimisation du parc de la commune et de l'acquisition foncière, le premier axe nécessite d'avoir une meilleure vision du patrimoine existant, afin de pouvoir commencer par le valoriser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Pour le second, l'idée pour la commune est de pouvoir acquérir des biens dans les PLQs afin de devenir un acteur des nouveaux quartiers. Cela est malgré tout difficile, car les sommes sont souvent très élevées. Il précise que la commune est actuellement en négociation sur l'acquisition de deux parcelles sur le chemin des Vignes, route de Pont-Rouge, une parcelle sur le secteur de l'Ancien-Puits et également vers Surville. Sur cette dernière parcelle, cela permettrait de conserver des éléments naturels intéressants, de construire un immeuble et d'ouvrir une crèche.

Le droit de préemption, qui sera discuté plus tard dans la séance, permettrait d'acquérir un terrain sur le PLQ Semailles-Palettes pour y faire une programmation intergénérationnelle.

Il est rappelé que l'acquisition de terrains par la commune, qui a été quelque peu mise de côté ces dernières années, n'est pas uniquement nécessaire pour construire des logements d'utilité publique, mais également des équipements publics de type école, crèche, HEPs, ou autre.

Il s'inquiète ainsi du côté un peu restrictif de la motion concernant également la potentielle cession des droits à bâtir comme monnaie d'échange envers une fondation construisant du logement par exemple.

Un.e commissaire répond que ces cas semblent tout à fait entrer dans le cadre de l'intention de la motion et que l'invite pourrait être modifiée dans ce sens. Elle/il soutient néanmoins qu'il est fondamental de mener une politique publique pour tout le monde et non uniquement pour des équipements publics.

Un.e commissaire souligne que limiter la construction au seul logement d'utilité publique ne favorise pas l'équilibre entre les différents groupes de citoyens. Il lui semble plus intéressant d'intégrer la mixité et notamment la classe moyenne dans la politique de construction foncière de la commune.

Un.e commissaire estime que le débat sur le type de logements à construire est tout à fait intéressant, mais que le but de la motion est de permettre une mixité sociale.

Un.e commissaire demande si cela laissera à la population la possibilité d'acquérir des biens pour des prix raisonnables et si dans les acquisitions de la commune des PPE destinées à des particuliers pourraient être envisagées.

Un.e commissaire rappelle les conditions d'accès aux LUP, qui ne sont pas forcément que des logements sociaux. Il ajoute partager les préoccupations de mixité sociale et souligne qu'elles sont imposées dans la loi générale sur les zones de développement.

Dans le cadre de cette motion, le dernier tiers qui consiste en des PPE, se ferait en droits de superficie, ce qui aurait également pour conséquence de baisser le coût initial.

Un.e commissaire pense qu'il est opportun de garantir cette répartition dans les différents projets en cours. Elle/il demande si le service de l'aménagement de l'administration communale est en train de mettre en place une stratégie dans ce sens.

M. Bonfanti rappelle que la ligne budgétaire se monte à seulement Fr. 4 millions, en sus des lignes budgétaires pour des terrains déjà indiqués.

Au vu des prix, les arbitrages sont compliqués. Le Conseil administratif étudie les droits de préemption des terrains potentiellement intéressants. La stratégie consiste jusqu'ici à privilégier les PLQs dans lesquels la commune n'a pas encore de terrains.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Un.e commissaire se dit rassuré.e qu'une réelle stratégie soit mise en place. Elle-il convient que la somme allouée de Fr. 4 millions, bien qu'importante, semble peu réaliste au regard de la hausse de la valeur du marché. Elle-il espère que ce point sera revu par la Commission des finances lors de la préparation du budget pour permettre de mener cette stratégie à bien.

M. Bonfanti précise que pour toute parcelle jugée intéressante, la proposition d'achat peut être soumise au Conseil municipal et que la ligne budgétaire n'est dès lors pas un frein.

Il est répondu par l'affirmative à un.e commissaire qui demande si une présentation de l'étude menée sur le patrimoine existant pourrait être faite à la commission.

Un.e commissaire relève enfin que la Commission des finances pourrait s'interroger sur la création d'un fonds constitué pour plusieurs années et ajoute que l'avantage de cette motion est d'envoyer un signal clair au Conseil administratif qu'en cas de possibilité d'acquisition, le Conseil municipal le soutiendra.

La motion est acceptée par 7 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Mme Vandeputte : cette motion pose un problème important pour le Conseil administratif et la commune. Elle apparaît comme extrême, même si le but est compréhensible. Cette motion priverait la commune de s'orienter plus facilement vers la construction d'autres types de bâtiments destinés à d'autres activités, sans parler du fait que de se lancer dans une politique d'acquisition alors que la commune n'a pas les moyens d'acquérir des parcelles, en tout cas pas chaque année, que la période est plus que délicate, que cela augmenterait le nombre de parcelles acquises par la commune sans garantir qu'elle puisse en assurer pleinement la gestion au vu de l'envergure que prend rapidement ces projets de construction eux aussi particulièrement coûteux.

Enfin, les invites 1 et 2 nous paraissent difficilement conciliables – l'une invite à des constructions de logements d'utilité publique et l'autre évoque la mixité sociale.

Pour ces raisons, le groupe PDC-VL s'opposera à cette motion.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts, cela ne vous surprendra pas, soutient cette motion qu'il a co-signée avec le parti socialiste, comme nous l'avons fait pour l'acquisition de la parcelle dans le PLQ boucle des Palettes ; nous sommes favorables à ce que la commune ait cette politique active d'acquisition foncière. Nous sommes convaincus que c'est le passage obligé pour avoir une ville inclusive, solidaire et ouverte à tout le monde et c'est la raison pour laquelle nous soutenons cette motion.

M. Barry : la crise du logement est une réalité à Genève, malgré les nouveaux logements mis en location ou en vente. Le nombre de nouveaux logements bâtis augmente mais cela n'a pas empêché la hausse des loyers et mieux, il faut le rappeler, la moitié des bâtiments construits en 2020 était des villas qui sont inaccessibles à la majorité des Genevois. Nous le savons tous qu'en général, la hausse des loyers s'effectue surtout pendant le changement de locataires. Elles sont d'autant plus fortes que la spéculation est importante sur le marché.

La responsabilité de certains politiques dans cette crise est importante. Au lieu de soutenir et d'étendre la protection des locataires et la construction de logements bon marché, d'autres politiques veulent que les propriétaires puissent augmenter leurs profits. Ils essaient même de soutenir les revendications des milieux immobiliers au niveau fédéral en tentant de réduire drastiquement la possibilité de contester parfois les loyers abusifs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

L'objectif de mettre en place une politique d'acquisition foncière active va permettre de se doter de moyens concrets pour encourager et favoriser la construction de logement sociaux bon marché.

La question d'une politique d'acquisitions foncières revêt une importance primordiale pour assurer un meilleur développement des logements d'utilité publique, pour assurer un urbanisme de qualité et pour atteindre les objectifs de la LUP, assurer et accélérer la production effective de logements et d'équipements d'utilité publique et d'augmenter la possibilité d'octroi de droits de superficie aux coopératives d'habitation et aux fondations immobilières.

C'est pourquoi le groupe socialiste va voter favorablement cette motion.

M. Aeschbacher : cette motion, sous couvert d'un vœu pieux consistant à créer des logements abordables, pose finalement plus de problèmes qu'elle n'en résout. En effet, en demandant à la Ville de Lancy de réaliser elle-même ses droits à bâtir afin d'assurer un revenu pour soulager le budget communal, elle priverait le Conseil administratif d'une certaine liberté souhaitée. Ceci a d'ailleurs été confirmé par le Conseiller administratif délégué à l'aménagement.

Par ailleurs, le groupe PLR tient à rappeler que le principe d'une véritable mixité sociale n'est pas un vain mot et qu'elle passe nécessairement par une vraie diversité de l'habitat et non pas par une « lupisation » à tout va de notre territoire, alors même que la commune est déjà propriétaire de passablement de terrains. Cette diversité étant seule garante de revenus fiscaux permettant de financer les infrastructures qui devront nécessairement être construites dans ces nouveaux quartiers afin de répondre aux besoins de ces nouveaux habitants.

Le groupe PLR s'opposera donc à cette motion trop restrictive.

M. Couto : le groupe MCG va aussi refuser cette motion, parce que je pense qu'il y a beaucoup le parti socialiste là-dedans, parti socialiste qui fait bénéficier la classe la plus en difficulté, ce que je comprends, mais la classe moyenne est un peu laissée de côté. Si on parle concrètement de la question des éventuels logements que la commune ou la FCIL pourrait avoir, j'ai constaté qu'effectivement la classe moyenne a difficilement accès à ce type de logements. C'est un parti qui parle de construire des infrastructures, mais en ce qui concerne le logement, je ne sais pas si la majorité, donc les personnes qui souvent paient des impôts, même si elles n'en paient pas autant, sera autant bénéficiaire que les gens qui ont un revenu plus faible. Ce n'est pas une question d'être contre les gens qui sont en difficulté mais pour finir pour qui ces logements seront-ils créés ? Pour des personnes qui viennent de l'extérieur ? Est-ce que les personnes qui sont déjà là, donc les habitants de Lancy, seront-elles bénéficiaires de cela ? Je me pose la question sur ces aspects-là entre autres. Donc le groupe MCG ne soutiendra pas cette motion.

M. Clémence : je remercie les intervenants précédents pour les éléments qu'ils ont amenés. J'en reprendrai quelques-uns : la première chose, par rapport à la privation éventuelle de la commune ou de la liberté du Conseil administratif de faire autre chose, on a très clairement précisé en commission qu'un échange de droits à bâtir, comme c'est envisagé pour le chemin des Vignes, peut tout à fait être réalisé même dans le cadre de cette motion.

La deuxième partie concerne les moyens d'acquérir les parcelles. Il ne faut pas confondre les investissements et le fonctionnement, les moyens en termes d'investissement seront tout à fait compensés par les revenus substantiels au patrimoine financier qui seront générés par ces acquisitions foncières. Je donne un exemple très concret, dans les années 80, le Conseil administratif de l'époque n'était pas de gauche et a procédé à pas mal d'acquisitions foncières avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui, c'est que du coup on peut réaliser les équipements publics, respectivement du logement, qui conviennent à la population.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Ensuite, pour lever un certain nombre de doutes, de questionnements que j'ai entendus, ou même d'affirmations concernant la mixité sociale. La mixité sociale, ce n'est pas cette motion qui la fixe, c'est la loi, en l'occurrence la LGZD (loi générale sur les zones de développement) qui, dans son article 4A, depuis l'année passée, propose une règle de trois tiers, un tiers de logements sociaux, un tiers de libre choix du promoteur et un tiers de PPE. Donc, ce n'est pas cette motion qui règle cette mixité dans les quartiers, c'est bien la loi et donc c'est dans ce cadre-là qu'on considère qu'il faut que la commune, sur ses droits à bâtir, réalise du LUP.

Le LUP, ce n'est pas que du logement social, le LUP répond également à une loi, la loi LUP, qui prévoit effectivement un taux d'effort et un taux d'occupation, ainsi qu'un maître d'ouvrage d'utilité publique ou un privé qui s'engage à respecter les prix pendant 50 ans. Cela permet d'acquérir un logement, respectivement de le louer, à des prix qui ne sont pas ceux du marché, à des prix contrôlés. Mais ce peut être des personnes relativement fortunées, notamment pour la PPE, puisque ce tiers de PPE pourrait tout à fait aussi respecter un taux d'effort à l'entrée et notamment aussi ce que l'on a proposé mais dont on a peu parlé dans le débat, sur les PPE en droits de superficie, ce qui permet notamment aux propriétaires d'acquérir les biens avec 20% de moins, puisqu'ils ont moins de fonds propres, respectivement moins d'emprunt à réaliser.

Ce que je vous propose, puisqu'apparemment il y a quand même un certain nombre de doutes, j'ai entendu les questions de M. Couto pour qui on construirait, on avait évoqué aussi en commission la possibilité d'amender certaines invites, notamment pour permettre l'échange et laisser un peu plus de disponibilités au Conseil administratif. Malheureusement, la commission n'a finalement pas procédé à ces amendements et personne ne l'a proposé ensuite. Je vous propose de renvoyer cet objet en commission pour procéder à ces petites adaptations, c'était dans ce sens-là qu'on avait aussi proposé un renvoi en commission de prime abord plutôt qu'un vote sur le siège la fois précédente, c'était pour pouvoir discuter de ces éléments.

Je vous propose formellement un renvoi en commission pour permettre de procéder à ces ajustements et de revenir ensuite en plénière avec un texte qui convienne davantage.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer sur cette proposition, nous allons la voter.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 17 non, 16 oui, 0 abstention.

Mme Moyard : vu que votre Conseil a décidé de voter ce soir, juste brièvement en tant que non pas conseillère administrative déléguée à l'aménagement, puisque les propos que mon collègue a pu tenir en commission ont été très bien rapportés, mais peut-être avec la casquette de la Présidente de la Fondation communale immobilière, un ou deux éléments.

Mme Vandeputte, vous vous demandez si la commune a les moyens de faire des acquisitions chaque année, elle a une ligne prévue pour cela. Ce n'est pas pour cela qu'on achète tout et n'importe quoi comme le sous-entendait M. Dérobert dans un récent débat que nous avons pu avoir, mais nous avons cette possibilité chaque année dans le cadre du budget, et nous analysons presque une fois par mois des propositions de préemption notamment, ce n'est pas notre seul moyen d'acquérir, mais c'est un des moyens d'acquérir, et nous regardons si c'est opportun, si c'est intelligent, dans la cadre de la zone. Rassurez-vous, on vous a fait une proposition alors qu'on en a regardé au moins 10.

La deuxième chose, pour garantir la mixité, il faut être sûr que l'ensemble des maîtres d'ouvrage puisse faire ce qu'on aimerait pour aboutir à la mixité. Rassurez-vous M. Aeschbacher, il n'y a pas besoin du tout d'aider les privés à faire ce qu'ils souhaitent, c'est-à-dire de la PPE. Pour cela, il n'y a pas de problème, sur n'importe quelle zone constructible, pour des propriétaires privés, cela va toujours être leur première idée, et donc si vous voulez aboutir à la mixité que vous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

appelez de vos vœux, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui fasse la partie de logement social ; ce ne sera pas les promoteurs privés, sauf quand ils en ont l'obligation.

La troisième chose, d'entendre dire M. Couto qu'on construirait des LUP pour des habitants qui viendraient de très loin, voire pire, qui viendraient de l'autre côté de la frontière, c'est juste dénier la réalité. Nous avons aujourd'hui au sein du service des affaires sociales et du logement, qui gère la liste d'attente à la fois pour le patrimoine de la Ville de Lancy et pour la FCIL, des centaines de demandes, des centaines de familles qui, pour les trois-quarts, habitent sur la commune, et le dernier quart habite sur le canton, mais toujours dans le canton de Genève, qui attendent dans des situations qui sont parfois extrêmement critiques - vous avez quatre personnes dans un 2 pièces, des familles monoparentales dans un studio avec deux enfants, etc. Donc, la situation est réelle, et dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de besoins pour des familles ou des personnes avec peu de moyens, c'est méconnaître la réalité du terrain.

Le dernier élément, Mme la Maire, en charge des finances, vous rappelle à chaque compte et à chaque budget l'importance des revenus de notre patrimoine administratif. Il nous ramène chaque année des millions. Donc, bien sûr en brut il ramène beaucoup plus que cela, mais en net, une fois qu'on a enlevé toutes les charges - et nous entretenons correctement notre patrimoine, sans faire de fioritures et en ne jetant pas l'argent par les fenêtres, mais nous l'entretenons correctement, nous travaillons là-dessus en partenariat avec la régie Brun, Mme Gachet et moi-même - mais en net, c'est une véritable poule aux œufs d'or.

Donc, je vous invite, avec ces différents arguments et ceux qui ont été indiqués également, à revoir votre position, étant précisé que cette motion n'est pas extrêmement engageante pour le Conseil administratif. Je dois presque vous dire que, avec ou sans, on n'est pas très loin de faire de toute façon ce qui est indiqué dans la motion.

M. Bonfanti : j'ajouterai un élément par rapport aux logements d'utilité publique qui n'est pas anodin pour les partis politiques qui sont présents ici. En 2007, des partis politiques au Grand Conseil ont voté la loi LUP – logements d'utilité publique, qui prévoit de construire 20% de logements d'utilité publique dans le canton de Genève. Donc, il s'avère un peu étrange de voter une loi et ensuite de ne pas donner les outils aux communes permettant d'atteindre la loi qui a été votée par vos propres partis.

M. Clémence : j'ai bien entendu l'ensemble des arguments, la majorité qui semble se dessiner n'est pas celle qui s'est dessinée en commission. J'imagine que le rôle des caucus a dû jouer par là, j'ai senti quelques hésitations dans les votes, je demanderai donc le vote à bulletin secret.

M. Jotterand : nous allons voter cette proposition. Elle est acceptée.

Mme Vandeputte : je voulais juste compléter que justement parce qu'on pense, en tout cas pour ma part, que le Conseil administratif fait bien son travail, que cette motion n'était pas nécessaire, qu'elle était trop restrictive et que cela le privait d'une certaine marge de manœuvre.

M. Bonfanti : pour rappeler l'outil motion, s'il est accepté est envoyé au Conseil administratif et c'est le Conseil administratif qui décide des éléments qui sont à retenir et des éléments qui ne sont pas à retenir, ce n'est pas à vous de le faire. Donc, si cette motion devait être acceptée, le Conseil administratif éliminerait les éléments qu'il considère comme étant trop pénalisants pour une politique d'aménagement du territoire.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, les bulletins pour le vote étant distribués, nous allons nommer deux scrutateurs : M. Barry et M. Aeschbacher. Le temps que tous les bulletins soient recueillis, nous suspendons la séance durant 5 minutes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

La séance est suspendue durant 5 minutes.

M. Jotterand : je remercie les scrutateurs pour leur travail. La motion est acceptée par 18 oui et 16 non.

Par ces motifs,

le Conseil municipal

invite le Conseil administratif :

- 1. À mettre en œuvre rapidement et sur le long terme une politique d'acquisition foncière active pour la construction de logements d'utilité publique sur le territoire communal, par l'achat de parcelles de gré à gré ou par l'exercice du droit de préemption*
- 2. À réaliser elle-même ses droits à bâtir, ou à mettre en droit de superficie, notamment auprès de coopératives d'habitations ou de fondations immobilières de droit public, les biens-fonds communaux du patrimoine financier, permettant d'assurer une mixité sociale et fonctionnelle dans les quartiers*
- 3. A ce que la Ville de Lancy renonce systématiquement à vendre les droits à bâtir ou terrains qu'elle possède à des tiers privés agissant sur le marché spéculatif*

La motion M039-2021 est acceptée par 18 oui, 16 non, 0 abstention.

Départ de M. Di Salvo

b) Agrandissement du columbarium – Crédit d'étude et de construction – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 7 septembre 2021 (M. Mathieu Petite) (258-21.06)

=====

M. Petite présente le sujet : après un préambule du Conseiller administratif, M. Bonfanti, le chef du service de l'environnement et du développement durable, M. Hasler, présente le projet d'agrandissement du columbarium. Celui-ci a été construit en 1985 et agrandi en 2004. Il arrive maintenant à saturation, moins en raison de la hausse de la mortalité dû au Covid, mais surtout parce que les incinérations sont en augmentation aux dépens des inhumations depuis quelques années.

Le bureau EDMS, bureau d'ingénierie et d'architecture du paysage, a été retenu pour la rénovation suite à un concours d'architecture. Le projet de ce bureau lauréat propose des modules géométriques posés dans le cimetière de sorte à maintenir la végétation existante et les dégagements visuels caractéristiques de ce cimetière, lequel est aussi utilisé comme parc par certains habitants. De nos jours, le cimetière peut aussi être un lieu de rencontre pour les aînés et les familles. Le bureau EDMS a donc proposé d'intégrer des espaces permettant à la fois l'intimité et la possibilité de profiter d'un lieu agréable.

Le choix des matériaux répond à des critères de durabilité et la charte communale de la gestion des espaces libres sera respectée : par exemple, les revêtements du sol seront composés d'une matière argilo-calcaire qui est perméable pour la question de la gestion de l'eau. Au niveau de la biodiversité, une prairie existante sera minéralisée pour garantir l'accès aux urnes et pour

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

répondre aux normes de l'accessibilité universelle mais les arbres seront conservés. En compensation de la minéralisation de ces surfaces de prairie, des zones du cimetière sont en train d'être végétalisées. L'action est faite par étape pour que les usager-ères du lieu comprennent la démarche.

En parallèle, il est souhaité de travailler sur des murs qui sont protégés au niveau patrimonial. Ces murs abritent également environ 300 variétés de lichens et de mousse. La structure du mur va être préservée en procédant à sa complète rénovation.

S'agissant des coûts, un montant de Fr. 1'630'000.-- figurait sur la proposition budgétaire du crédit d'investissement. Aujourd'hui, un montant de Fr. 910'000.- est demandé car il est prévu de ne mettre en place que la 1^{ère} étape, la 2^{ème} phase des travaux n'étant pas nécessaire avant 10 à 15 ans.

A la question d'une ou d'un commissaire désirant savoir comment les lichens et mousses seront conservés, M. Hasler répond qu'il est prévu de les récupérer pour en faire de la culture avec des spécialistes du Conservatoire et Jardin Botanique avant de les réimplanter. Toutefois, certains lichens ne pourront pas être sauvegardés.

Une ou un commissaire demande si le surcoût engendré par la conservation du mur pourrait être pris en charge par le Service du patrimoine et des sites de l'Etat qui a exigé sa conservation. M. Hasler explique qu'il incombe à la commune de maintenir la sécurité des constructions qui lui appartiennent. Le mur doit de toute manière être stabilisé pour éviter son effondrement. Quant au Service du patrimoine et des sites, il n'entre pas en matière sur le financement, mais sur le suivi, l'orientation et l'accompagnement.

Une ou un commissaire se questionne sur la difficulté d'agrandir le columbarium dans 15 ou 20 ans étant donné les matériaux utilisés.

M. Hasler lui répond qu'il faut être prudent car personne ne connaît l'utilisation des columbariums à l'avenir et notamment en fonction de l'évolution des rites funéraires, raison pour laquelle les travaux sont envisagés en deux étapes. La qualité des matériaux et leur provenance locale constitue toutefois une garantie.

La vice-Présidente propose de passer au vote de l'arrêté. L'agrandissement du columbarium est acceptée par 9 voix pour et 1 abstention.

Mme Captyn : pour exprimer le point de vue du groupe des Verts et des Vertes sur ce projet, nous avons apprécié ce projet, d'une part pour sa qualité environnementale et son faible impact sur le sol. Nous avons aussi apprécié le fait qu'il réponde aux habitudes de nos citoyens et citoyennes qui vont de plus en plus vers la crémation et donc l'espace qu'il faut pour cela. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté ce projet et nous le ferons ce soir aussi.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté 258-21.06 est accepté par 30 oui, 0 non et 2 abstentions.

M. Jotterand : comme à notre habitude, nous allons nous épargner la lecture des rapports de commission purement informatifs et que vous retrouverez dans le procès-verbal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 10 JUIN 2021 –
RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN**

a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
=====

M. Haas est élu Président par acclamation.

Mme Mühle est élue vice-Présidente par acclamation.

b) Tour Caroll : projet de développement
=====

La Commune a été approchée lors de la précédente législature pour un projet immobilier (construction et réaménagement de l'espace public du centre commercial et des autres barres d'immeubles) dans le secteur du Centre Caroll par la Fédération des entreprises romandes (FER).

Le projet (en zone de développement 3) est lié à la Fondation professionnelle et sociale de Genève (FPSG) qui est propriétaire des deux grandes barres d'immeubles entourant le centre Caroll (qui doit être revalorisé) ainsi que celui-ci. Elle est liée à la FER. Le projet immobilier se trouvera vers le parking et la station de lavage.

En 2016 a eu lieu la première discussion avec le service de l'urbanisme de la commune puis en février 2021.

Le site sera revalorisé (grâce au projet) permettant un usage du sol plus performant en densifiant le quartier (sans supprimer de surface verte).

Le centre Caroll ne sera pas touché car au niveau urbanistique il ne serait pas possible de la construire aujourd'hui (perméabilité). Une réfection du centre commercial a été faite (vitrines et étanchéité de la toiture) et qui se prolongera l'année prochaine.

Une concertation avec la commune et le voisinage sera proposée (notamment concernant la partie couverte et le côté rue ainsi que pour avoir une idée sur les commerces à privilégier et répondre aux besoins des habitants).

L'étude de mobilité date de trois ans et est conjointe au projet de St-Marc et au projet Caroll.

Les espaces verts seront requalifiés : le parc entre les deux immeubles existants sera requalifié et revalorisé par des espaces verts et des jeux. Les arbres sur l'esplanade ne seront pas coupés.

Les thématiques des aménagements avec six thèmes définis :

- 1) Cheminements (les parcours et les liaisons piétonnes au milieu du parc ont été requalifiés).
- 2) La perméabilité (les grandes barres d'immeubles ont fermé le parc. Il y a un souhait de mettre des côtés traversants pour gagner de la perméabilité).
- 3) Côté rue (il faudra réorganiser un espace de vélos dans le quartier et mettre des plantations, un retravail sur les aménagements extérieurs est nécessaire).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

- 4) Sol (travail sur la topographie, la nature du sol et les plantations).
- 5) Mobilier (un aspect important dans un parc, avec des bancs, un éclairage, un coin poubelle).
- 6) Usage (soit des potagers, des couverts pour l'ombre en été, des espaces de jeux et de fontaine).

La typologie de l'immeuble projeté :

- 70 logements et 800 m² d'activités.
- Il y aura des 3 et 4 pièces donc 14 étages de logement (la tour de la Migros fait 22 ou 23 étages).
- Une crèche pour 60 enfants pourra être implantée au rez-de-chaussée, au 1^{er} et 2^e étage (3 niveaux liés à une activité publique).
- Il n'y a pas de PPE, les appartements et locaux seront locatifs (les loyers sont fixés dans le cadre du plan financier soumis à l'Etat).
- La volonté du projet est de conserver le centre commercial.

Au niveau technique :

- Les réseaux de câbles seront posés entre les différents immeubles lors des travaux de réfection du parc.
- Des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toitures (rénovées mais non végétalisées) des deux grandes barres existantes.
- Un réseau de chauffage existant sera raccordé au nouvel immeuble pour s'auto-consommer, sur les deux grandes barres et dans l'ensemble du périmètre.

Parking et sous-sol :

- Un travail a été fait au niveau de l'imperméabilisation du sol pour éviter les îlots de chaleur
- Les places de parking ont été limitées de 50 places mais seules 19 places du parking seront réalisées. Le solde sera trouvé dans le parking existant entre les deux barres Caroline et Morgines
- L'étanchéité du parking, cinquantenaire, est à refaire et de la terre (et pleine terre) sera posée par-dessus.

c) Stade des Fraisiers

=====

A la fin de la précédente législature, un crédit d'étude sur des vestiaires et la création d'une buvette a été voté. Il s'agissait au départ de modifications mineures au PLQ (vestiaires localisés). Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur une abrogation du PLQ et une modification de zone.

Actuellement, il n'y a plus de gazon et la rénovation du terrain en synthétique est en cours : un plus grand nombre de Lancéennes et Lancéens pourront pratiquer le football.

- Une école de football (aujourd'hui inexistante au Grand-Lancy), avec une soixantaine d'enfants va être créée.
- Pour accueillir les sportifs, il faut de nouveaux vestiaires (pour chaque équipe, arbitre et genre) et rénover les vestiaires existants.
- Avec de nouvelles équipes féminines, il faut des vestiaires cloisonnés, d'où la pose des conteneurs provisoires durant cette période transitoire (des vestiaires provisoires seront réalisés et le Conseil municipal sera consulté à ce moment). Le crédit a été figé.
- Le football ne sera pas seul concerné. La création d'un vestiaire hommes et femmes permettra la pratique libre du sport (jogging, course à pied, marche, nordique walking).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

- Dès le début des discussions en 2019, l'office de l'urbanisme a été interpellé pour connaître la faisabilité d'implanter un bâtiment sur le PLQ : une modification de zone sera nécessaire.
- Les études sont menées à 90% et arrêtées à l'heure actuelle.
- La procédure (tant pour la modification de zone que celle du PLQ) va être longue, d'où les vestiaires provisoires.

La complexité du projet :

La zone a été classée en 1993 pour une occupation sportive. Lors du vote sur le projet de modification de zone, la loi contenait une limitation sur les constructions possibles :

- La zone sportive prend l'ensemble du terrain et ne change pas. Le périmètre reste le même, seul le règlement lié à la zone est modifié.
- Le règlement du plan de 1993 mentionne que la zone sportive ne peut avoir que 4 mâts d'éclairage ; celui-ci est déjà obsolète car il y a plus de 4 mâts. Il y a même une déchetterie et donc des containers provisoires.

Parallèlement, un PLQ avait été établi, qui a une petite emprise sur la zone sportive avec limitation de constructions et d'aménagements.

Le dispositif envisagé aujourd'hui est d'engager ces deux procédures concomitamment :

- La modification de zone envisagée n'a pour objet que de supprimer les mentions dans le projet de loi limitant les possibilités de construction. Il n'y a pas de modifications du périmètre.
- L'abrogation du PLQ (où des éléments ont été bâtis) permet de supprimer les restrictions de construction sur la partie en zone sportive.

La seule différence en termes de procédure (lors du traitement des observations techniques, d'enquête publique ou d'opposition) réside dans le fait que la commune est associée au processus. L'Etat se chargeant de la procédure.

Les juristes de l'Etat ont conseillé la commune : la résolution se fera en deux temps :

- 1) Pour la modification de zone et pour l'abrogation du PLQ, il faut donner pouvoir au Conseil administratif d'enclencher la procédure.
- 2) Le Conseil municipal doit formellement enclencher la procédure par une résolution. Les deux premières résolutions seront proposées par le Conseil administratif au Conseil municipal, pour lui donner autorité d'aller plus loin dans la vraie résolution.

Le vote de principe du Conseil municipal permet de déclencher les séances de concertation, qui seront organisées pour les riverains, où le projet sera présenté, mais après le lancement de la procédure d'abrogation du PLQ et de modification de zone.

Le projet n'a pas encore été accepté par le Conseil municipal.

d) Divers

=====

Mutation pour le quartier de Surville

La problématique du quartier de Surville (un des plus grands PLQs du canton), et sa situation foncière complexe : des mutations importantes doivent être effectuées qui feront passer des parcelles aujourd'hui sur le domaine privé au domaine public.

La parcelle 1755 se trouve sur l'actuel chemin de Surville. Il s'agit d'une parcelle privée dépendante de plusieurs autres parcelles. Quand les ventes ont été conclues, tous les droits de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

dépendance posés sur la parcelle 1755 ont été enlevés pour pouvoir satisfaire aux conditions du PLQ (le futur chemin de Gaimont va passer en partie au domaine public). La parcelle doit être libre de toute servitude pour pouvoir la passer au domaine public.

Le 3 décembre 2019, la Ville de Lancy a vendu une parcelle à la FCIL en divisant deux parcelles lui appartenant et en les réunissant en une parcelle qu'on appelle aujourd'hui la 5239. La FCIL compte y développer un bâtiment.

Sur le plan d'équipement du PLQ, le chemin de Gaimont, sur la parcelle 1755, va passer en domaine public (emprise maximale de la cession au domaine public communal), pour le reste, le chemin passe sur domaine privé. Aujourd'hui, le chemin est privé.

Pour que la partie de la parcelle devienne publique, la parcelle de base doit être libre de tout droit lié à la dépendance, à la servitude.

Le bout du chemin Gaimont passera sur le domaine public communal : cette partie devra être extraite de la parcelle de la FCIL.

Au moment de la vente de la parcelle 5239 à la FCIL, il y a eu un oubli : celui d'expurger les droits de la FCIL sur cette dépendance. Il y a eu donc un oubli du notaire dans l'acte de vente entre la commune et la FCIL. Cela a pour conséquence qu'il n'est pas possible aujourd'hui de faire passer la parcelle en domaine public. Cet état de fait a des incidences avec les SIG. Il est demandé au Conseil municipal d'agir en urgence pour enlever ce vice de forme.

Il est donc demandé au Conseil municipal la possibilité de donner à la FCIL l'autorisation de supprimer gratuitement tous ces droits de dépendance. Sans cette validation, le chemin ne peut être mis au domaine public car il faut libérer totalement la parcelle pour pouvoir la diviser en deux. La 1755 sera divisée en 1755a (DP) et 1755b (privée).

La problématique est technique et liée à l'alimentation SIG (qui ne peut se faire que sur un domaine public) des bâtiments qui vont être construits dans le secteur.

Il s'agit d'un transfert et non pas d'un achat.

Accès : actuellement il y a une sortie par le chemin des Erables et le chemin Gaimont. Ce chemin sera supprimé par l'édification de deux grandes tours. Il y a un accès dans les deux sens depuis la route de Chancy, avec une borne rétractable.

**11) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 15 JUIN 2021 – RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Avant l'élection, le Président sortant, M. Bonvin, partage quelques mots avec les commissaires et exprime la fierté et le plaisir qu'il a eu à présider cette commission durant une année.

M. Haas, absent ce jour, est élu Président par acclamation et Mme Beun est élue vice-Présidente. En l'absence du Président, c'est donc Mme Beun qui présidera cette séance

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

b) Présentation de la programmation culturelle estivale

De nombreux et variés événements socio-culturels auront lieu à Lancy cet été et ce malgré les mesures prises pour lutter contre le COVID-19.

Mme Colubriale présente en détail les événements prévus, notamment de petits spectacles itinérants en plein air.

Le 9 juillet à 19h00 aura lieu le piano égaré, présenté par l'association Tako. Un piano sera déposé dans un lieu insolite un peu caché. Un lieu de rendez-vous sera donné et un concert insolite donné.

Le 10 juillet, une performance dans l'espace public réunissant plusieurs artistes d'horizons variés sera présentée dans plusieurs lieux, tels que le parc de la mairie ou la pataugeoire de la Caroline. Les spectacles s'inspireront des éléments environnants.

Du 3 au 8 août, de 16h00 à 20h00, la « Boîte à images », représentée par la compagnie du Renard bleu sera présente aux Palettes. Il est proposé dès 12 ans.

Le 18 août, c'est le spectacle Ourse, de la compagnie Zanko qui sera joué à 14h00 au parc Bernasconi et à 18h00 au parc de la Chapelle.

Le « cirque à Marignac » est un spectacle qui revient chaque année et clôture la saison estivale. La compagnie « Che Cirque & Theater » vient de Belgique. L'histoire d'un boxeur se rêvant super-héros nous emmène dans un univers poétique et émotionnel.

Mme Colubriale présente ensuite le programme « Lancy fait son cinéma », qui consiste à projeter des films en plein air dans différents parcs lancéens. Une vidéo de lancement est présentée et sera diffusée prochainement sur les réseaux sociaux.

10 séances sont organisées dans 5 parcs différents : Chapelle, Palettes, Chuit, Morgines et Navazza. La commune collaborera avec l'association Abarc qui s'occupe de la projection, sur un écran gonflable géant et de la mise en place. Des foodtrucks et buvettes seront également proposés. Les projections débuteront à la tombée du jour (21h00-21h30) mais le lieu sera accessible pour de la petite restauration dès 19h00. Des transats seront à disposition, moyennant une consigne. L'accès est libre avec pique-nique ou couvertures également.

Un concours hebdomadaire sera lancé sur les réseaux sociaux avant chaque séance et un tirage au sort réalisé parmi les bonnes réponses. La récompense consiste en des kits de pique-nique et des sacs « Lancy énergie positive ». Les gagnants auront également des transats bien placés réservés pour la séance.

Les films ont pu être choisis par le public au travers de propositions sur les réseaux sociaux. Ce concours pour les choix de films a eu beaucoup de succès.

16-17 juillet, parc de la Chapelle : « Un jour sans fin » et « Shrek 1 »

23-24 juillet, parc des Palettes, « Slumdog millionnaire » et « Jumanji »

28-29 juillet, parc Chuit, « Persépolis » et « Retour vers le futur »

6-7 août, parc des Morgines, « The Truman show » et « Lalaland »

10-11 août, parc Navazza, « Les cerfs-volants de Kaboul » et « Grease »

Des animations sont prévues autour de ce dernier film, tel que karaoké, si les conditions sanitaires le permettent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Les commissaires remercient les responsables de la présentation et se réjouissent de cette nouvelle offre culturelle qui devrait être fort appréciée de la population. Un-e commissaire demande s'il serait également possible d'envisager une projection sur une parcelle du parc de la Bâtie, mais cette dernière appartient à la Ville de Genève.

Il est indiqué que ce programme de diffusion en extérieur devrait être pérennisé, en fonction de l'accueil qui lui sera fait. L'objectif est de mettre à l'honneur le 7^e art à Lancy.

Un-e commissaire demande si des restrictions sanitaires devraient s'appliquer et contraindre par exemple à limiter la participation. Il est répondu que selon les mesures actuelles, jusqu'à 300 personnes peuvent être regroupées en plein air, dans un périmètre défini, moyennant une collecte de données à l'entrée. Si le nombre de participants devait excéder les 300, ce sont les premiers arrivés qui seraient accueillis. Néanmoins, d'autres mesures devraient être annoncées avant la fin du mois et elles pourraient venir alléger les mesures préconisées jusqu'ici.

Un-e commissaire demande comment seront gérés les aléas météorologiques. Mme Colubriale explique que toute décision d'annulation qui se prend avant 14h00 ne génère aucun frais pour la commune. Elle complète en disant que de petites averses pourront être supportables, le matériel de projection étant protégé, à l'exception des deux soirs au parc des Morgines. Elle termine en indiquant qu'en cas de grosse pluie, il sera nécessaire d'annuler la projection.

Le-la commissaire demande si des soirées de repli ne pourraient pas être prévues. Il lui est répondu que pour des raisons de droits d'auteurs des films, acquis pour un lieu, une date et une heure précis, cela est impossible. L'information sur une éventuelle annulation serait diffusée via les réseaux sociaux.

Un-e autre commissaire demande s'il ne serait pas possible de trouver une solution de repli dans une salle communale. Outre les complications d'organisation, cela n'est pas vraiment dans l'esprit de cette offre qui porte sur la diffusion de films en plein air.

Un-e commissaire demande sur quels critères s'est basé le choix des foodtrucks. Il-elle relate que lors de la fête du jardin les plats étaient plutôt chers et peu copieux. Il-elle estime que la nourriture devrait être plus accessible.

Mme Colubriale répond que l'offre de foodtruck va aussi dépendre des parcs qui ont des physionomies différentes. Quoiqu'il en soit, il s'agira plus de petite restauration qui devrait proposer ainsi de plus petits prix. M. Bonfanti précise que la population sera incitée à venir avec sa propre nourriture et qu'une gestion des déchets sera organisée en marge de l'événement. Dès l'an prochain, une opération de Foodbike sera également proposée à la population. Mme Colubriale ajoute que ces vélos devraient être présents au parc des Morgines dès cette année.

L'accueil fait par la population au concours portant sur le choix des films donne un signal encourageant et permet de promouvoir l'événement par la même occasion. M. Bonfanti espère que la météo permettra à la population de venir assister nombreux aux projections.

Un-e commissaire souhaite savoir si les demandes d'autorisation pour dépassement d'horaire, nourriture et bruit ont été faites. Il lui est indiqué que tout est en cours.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**c) Divers**

=====

M. Bonfanti indique qu'un nouveau concept de bons de solidarité sera présenté lors de la séance du mois d'octobre. L'idée est de pouvoir les mettre en place pour 2022. La somme qui en découle devra être inscrite au budget.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de la fête du 1^{er} août à la lumière des restrictions sanitaires. M. Bonfanti lui indique qu'elle ne pourra avoir lieu comme à l'accoutumée et qu'une variante allégée sera présentée au Conseil administratif qui en informera le Conseil municipal dès que le choix aura été fait au niveau de l'exécutif.

Un-e commissaire souhaite savoir si la fête des promotions peut être maintenue. M. Bonfanti déclare que malheureusement la partie fête commune est annulée. Des fêtes auront lieu dans chaque établissement scolaire et un membre du Conseil administratif ira distribuer un cadeau à chaque enfant, consistant en des bons d'entrée à la piscine de Lancy.

Un-e commissaire demande si les parents pourront assister à ces célébrations par établissement. M. Bonfanti indique qu'à sa connaissance cela ne sera pas possible.

**12) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 16 JUIN 2021 –
RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI****a) Visite du parcours sportif de la Chapelle**

=====

En préambule de la visite du parcours sportif de la Chapelle, une présentation nous est faite de l'origine de ce parcours élaboré entre les communes de Lancy et Plan-les-Ouates dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Chapelle.

L'école Le Sapay est le point de départ du parcours, notre visite très collégiale s'est déroulée uniquement sur la première partie de 1 Km du secteur de la Chapelle, la seconde partie du quartier des Sciers de 1 Km étant en cours d'aménagement.

Le parcours proposé sur Lancy est beaucoup plus sportif, proposant des activités physiques et même des appareils de fitness urbain que nous avons pu tester avec grand plaisir en toute sécurité car des modes d'emploi étaient à disposition. A contrario, la partie de Plan-les Ouates sera beaucoup plus récréative que sportive.

A la question d'une commissaire concernant les panneaux du parcours comportant uniquement le logo de la commune de Plan-les-Ouates, il semblerait bien que celui de la commune de Lancy ait été oublié par erreur et sera signalé pour correction.

Il nous est précisé que les appareils sont en inox et sous garanties, avec un contrat d'entretien et seront équipés d'un QR code pour tous les exercices à disposition.

A la suite du parcours, nous avons pu constater le nouveau pavillon de l'école du Sapay faisant suite à un vote favorable de crédit pour pouvoir accueillir six classes à la rentrée. Plusieurs possibilités avaient été envisagées, mais in fine le souhait a été l'ouverture de quatre classes sur deux étages du pavillon et garder une infrastructure de nettoyage supplémentaire plus

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

économique. Un bâtiment cubique a été aménagé également pour des activités post-scolaires, un possible projet de contrat de quartier intercommunal, et un projet d'animation de quartier, en collaboration avec la FASe.

b) Visite du complexe sportif du Groupement intercommunal Le Sapay
=====Visite de la piscine du complexe sportif

Lors de la présentation, il nous est indiqué que la piscine homologuée de 25 mètres comprenant cinq couloirs sera également utilisée par les écoles durant les heures scolaires. Pour les clubs sportifs, ce sera réparti en deux moitiés égales entre Lancy et Plan-les-Ouates, avec une préférence à venir le soir. Une disponibilité est également prévue pour le public dès 6h30, à midi et le soir. L'école de Troinex est déjà venue tous les lundis, avec des personnes en situation de handicap affiliées à une fondation.

Il nous est précisé que la piscine est gérée par quatre collaborateurs, et une équipe d'auxiliaires surtout pour les absences et les weekends. Les gardiens ont également la charge de l'entretien du complexe sportif.

Visite de la salle de gym du complexe sportif

L'espace de gym en double salle est également partagée de façon égale pour les horaires entre les clubs sportifs des communes de Lancy et Plan-les-Ouates. Utilisée surtout après 16h00 - 16h30, jusqu'à 22h00 au plus tard. Les mercredis après-midi les clubs de basket l'utilisent entre 12h00 et 22h00. Concernant l'entretien il est également géré par le service des infrastructures sportives. Des privés l'utilisent comme les TPG, sur la période de 12h00 pour pratiquer le badminton.

A la suite d'une question sur le nom de la salle, il nous est indiqué que la salle possède des stores automatiques afin de maintenir une température d'environ 18°C ce qui n'est pas possible lors de canicule vu qu'aucun dispositif n'est prévu actuellement pour refroidir.

Visite de la salle de fitness du complexe sportif

Le fitness est réservé uniquement aux associations sportives, partagé également entre les deux communes. Ce qui a permis de pouvoir l'ajuster au niveau de l'aménagement de l'espace et du matériel.

Les clubs de basket sont ceux qui l'utilisent le plus.

Sur le plan financier, il est à part égale entre les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Pour le personnel, deux personnes ont la charge de l'administration, une équipe des sports, des gardiens de bains s'occupant également des infrastructures sportives, il y a une équipe de cuisine de six personnes avec deux personnes supplémentaires pour la rentrée, en raison de l'agrandissement du restaurant scolaire. Il y a également un responsable bâtiment pilotant et interlocuteur des entreprises.

Une explication détaillée du fonctionnement et des membres du Conseil du Groupement du Sapay nous est donné.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**c) Divers**

=====

- Le club sportif « CTT ZZ-Lancy » est qualifié pour la finale du championnat suisse de tennis de table, qui aura lieu le 27 juin 2021 à Muttenz.
- Concernant les Eaux et son calendrier, aucune mise à jour depuis la signature. Les premières demandes d'autorisation de construire pour les terrains devraient être lancées bientôt. Une première partie de l'installation est prévue pour fin 2021, et courant 2022 pour la seconde. Avec pour objectif que les entraînements de l'académie soit effectif d'ici juin 2022. Pour le bâtiment, les études ont été lancées, avec un démarrage possible des demandes de procédure d'autorisation de construire pour le mois d'août 2021 ; et une mise en exploitation prévue pour mi-2023.
- Il nous est indiqué concernant la gestion du « Skateplaza » du Petit-Lancy, qu'à la suite du vote du salaire minimum entré en force en janvier 2021 et ceci pendant la période de Covid, une demande d'avis de droit a été formulée pour rappeler que les jeunes travaillant pour cette association sont également soumis à cette nouvelle loi salariale. Ce qui représenterait Fr. 3'000.-- de plus pour le reste de l'année, sur un budget alloué de Fr. 6'000.--.

**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME CAROLINE MONOD****a) PDCom : présentation des mises à jour et des nouvelles fiches**

=====

Il est rappelé que les mises à jour et nouvelles fiches sont réalisées à la demande des services de l'Etat, notamment celle du Patrimoine et de l'Identité.

Le mandataire de la commune, M. Nemitz, rappelle qu'une cinquantaine de remarques ont été formulées, notamment par l'Office du Patrimoine et des Sites, la CMNS, la Commission de l'urbanisme et l'Office de l'urbanisme. Les nouvelles fiches, présentées ce soir, permettent de répondre à un grand nombre de remarques. La stratégie sur la zone villa ou la mise à jour de fiches de données permettront de traiter le reste.

La nouvelle fiche sur le Patrimoine et l'Identité a pu être développée grâce notamment au recensement architectural mis à jour entretemps. Cette fiche commence par un bilan de 2008 à 2020, mettant en avant l'adoption d'un plan de site des maisons ouvrières du Petit-Lancy, le recensement architectural, précédant d'éventuelles mesures de protection, les rénovations telles que celles des villas Bernasconi et Gaumont ou l'extension de la zone village du Grand-Lancy, ou encore la création de la fiche d'évaluation d'objet référentiel d'identité dans le cadre du plan directeur.

L'idée du diagnostic est de montrer que le contexte naturel structure la commune et lui donne son organisation spatiale, ses qualités et son identité.

Si un seul objet est considéré comme exceptionnel, la mise à jour du recensement architectural fait particulièrement ressortir la singularité de la zone villa du Champignon, comprenant une série de villas à valeur historique et patrimoniale intéressante. Ce qui crée une tension entre deux services de l'Etat, puisque le plan directeur cantonal souhaitait un déclassement de la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

zone. Les discussions se poursuivent entre l'Office de l'urbanisme et celui du Patrimoine et des sites. Au-delà, la commune comprend plusieurs noyaux historiques, mais aussi des objets plus modernes avec des bâtiments développés dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Il y a notamment une série d'écoles réalisées par l'architecte Paul Waltenspühl (En-Sauvy, Caroline, Tivoli), dont certaines ne sont pas encore inscrites à l'inventaire. Ou la cité Caroll de l'architecte Honegger.

Enfin, une série de bâtiments industriels, tels que le silo de la route des Jeunes, sont intégrés aux bâtiments intéressants.

Au-delà de la valeur patrimoniale, qui se base sur des critères historiques et architecturaux, il convient de prendre en compte la perception des Lancéens et des Lancéennes, qui aboutit régulièrement à des mobilisations citoyennes. C'est la raison pour laquelle cette fiche prend également en compte la question de l'Identité. Cette dernière agit non seulement sur le bâti, mais aussi sur le patrimoine naturel et écologique. Ainsi, il a paru important de dresser la liste des objets patrimoniaux mais aussi identitaires en vue de les préserver.

Les derniers éléments du diagnostic portent sur des schémas illustrant le développement de la commune à travers le temps. On y voit un développement très fort propre aux villes de première couronne, comme Lancy. Il y a désormais une volonté de maîtriser ce développement, ainsi que préserver les objets à forte valeur patrimoniale et identitaire. L'idée est d'intégrer une approche plus sensible pour garantir cette préservation, notamment dans le cadre du développement de nouveaux quartiers. Cela pourrait par exemple être le cas pour les développements autour de la ferme de l'Ancien-Puits, qui devrait être mise en valeur par le quartier tout en gardant ce lieu comme un centre de vie sociale.

Pour consolider l'identité lancéenne, les équipements et éléments majeurs à valoriser ont été indiqués, tels que des vieux chênes, des fontaines ou des murs anciens par exemple.

La démarche de sauvegarde du patrimoine végétal lancéen, avec notamment la couronne paysagère, écrin de verdure unique, continue. Il existe également l'idée de constituer une collection d'arbres de valeur écologique avérée pour conserver un patrimoine génétique pouvant être replantés.

Un référentiel d'identité lancéenne dont le but est d'informer et alerter la population et la commune sur le niveau d'intérêt de certains objets et d'avoir une approche rationnelle de ces objets à valeur patrimoniale et identitaire est aussi présenté. Mme Nahory indique que cette fiche vient compléter la méthode de classement de l'Office du patrimoine et des sites, permettant d'amener une vision plus subjective et portant alors plus sur l'identité.

Parmi les mesures prévues dans cette fiche, un plan de site dans le secteur du Champignon est envisagé. L'extension du périmètre de Claire-vue au parc Emile-Dupont et au secteur Belle-époque en fait aussi partie. D'autres secteurs, tels que celui de la Vendée, du chemin du Val-d'Aire, des Verjus, de En-Sauvy et des Courtillets ont également des valeurs à préserver qui pourraient justifier un plan de site. L'outil du plan de site permet une meilleure intégration des objets dans le cadre de développement que la mise à l'inventaire. Suivent une série de mesures de protection individuelle à lancer sur les bâtiments, tels que les écoles Waltenspühl, les maisons à la Tourelle et Babel, ainsi que la ferme de l'Ancien-Puits.

Enfin, la mise en zone de verdure de parcs, actuellement en zone à bâtir, est une question d'essence politique qui reste en suspens. La fiche sera adaptée une fois les décisions prises par le Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Un-e commissaire formule plusieurs questions : elle-Il rappelle que l'Office du patrimoine et des sites avait fait toute une série de recommandations sur les zones villa qui se prêteraient à un plan de site et demande si cette fiche va remplacer celle qui figurait dans l'enquête technique. D'autre part, un gros travail avait été mené par l'administration municipale sur la catégorisation des remarques du Canton avec certaines qui mériteraient un arbitrage, notamment cette fiche. On comprend bien que l'Office de l'urbanisme et le Département du territoire, de manière globale, ont une politique volontariste de développement et de densification de la zone de villa et qui semblent être contraires aux recommandations du SMS. Est-ce que ces arbitrages ont été faits par le canton ? Enfin, quel est l'avis de l'OU sur une fiche qui propose des plans de site à plusieurs endroits de la commune ? M. Nemitz répond que le processus se fera en deux temps. La fiche générale sur le patrimoine et l'identité est présentée aujourd'hui, et tout ce qui fait spécifiquement l'objet de réflexions sur la zone villa autre que le Champignon, sera développé dans la discussion plus globale sur la zone villa qui est en cours. Il ne s'agit pas uniquement du patrimoine bâti, un travail va être fait avec un paysagiste pour procéder à des relevés plus fins sur les valeurs environnementales des secteurs de zone villa. Il y aura plusieurs choses à présenter sur la densification de la zone villa et sa préservation qui ensuite seront croisées avec l'actuelle fiche. Il y a toute une série de recommandations de l'OPS sur la zone villa, M. Nemitz propose ainsi d'avoir cette discussion dans un deuxième temps. La-le commissaire demande si le Canton semblait saisi sur la question de ces arbitrages. Elle-Il demande également si des séances ont eu lieu avec le Canton pour savoir, entre l'OU et le SMS quand les recommandations étaient contradictoires, qui « gagnait » au Canton.

Mme Nahory répond que des séances ont eu lieu avec M. Nemitz à ce sujet, et que le Canton attendait de voir quelle proposition allait être faite par la commune. L'OU a une vision qui s'est un peu modifiée par rapport au départ où il demandait officiellement de développer des densifications sur chacun des secteurs. Ils entendent maintenant une possibilité de densification différenciée avec des approches différentes suivant le contexte. La-le commissaire soutient que le plan de site est à la fois un outil de protection de base, mais aussi un outil de développement qui permet de faire figurer ce qui est possible dans les secteurs. Puisque les arbitrages ne se limitent pas aux plans de site, dans la liste des remarques des services cantonaux lors de l'enquête technique, il y avait surtout le PDCom contradictoire. Elle-Il demande si une deuxième enquête technique sera nécessaire, et comment les arbitrages seront menés par l'Etat ? Mme Nahory répond que l'enquête technique n°2 est nécessaire pour répondre aux remarques qui ont été faites. M. Nemitz ajoute qu'une fois qu'un accord sera conclu à l'interne avec la commission, une préconsultation sera nécessaire. Mme Nahory ajoute que sur la question de la densification de la zone villa, beaucoup d'aller-retour vont être faits avec le service de Marie-Sophie Aubert avant de redéposer officiellement, le but étant d'éviter une troisième enquête technique. La-le même commissaire adresse une question concernant la carte des mesures de protection des éléments identitaires à valoriser. L'extension de la zone protégée à considérer (qui ne concerne que le vieux village du Grand-Lancy) qui a été votée par le Grand conseil en juin et publié dans la FAO le 9 juillet, comporte un délai référendaire qui échoit le 20 septembre. Elle-Il se demande ainsi si cette extension doit figurer dans la catégorie des choses « à faire », sachant qu'il est très peu probable qu'un référendum soit demandé entretemps.

Un-e commissaire a une question et deux remarques : elle-il demande si cette fiche est nouvelle, ce que Mme Nahory confirme. La première remarque est que l'on voit assez bien les lignes directrices des positionnements sur la densification de la zone villa, malgré la discussion évoquée par M. Nemitz qui reste à faire. On voit bien que dans les secteurs qui sont pré-identifiés comme pouvant faire l'objet d'un plan de site, on va peut-être éviter de faire une densification accrue comme il est prévu dans la loi. Elle-il a le sentiment que la discussion sur la densification de la zone villa est déjà très orientée par cette fiche. La densification de la zone villa va être contrainte par ces éléments patrimoniaux qui sont reconnus de manière très forte (soit par le recensement du Canton, soit par le travail de la commune). Elle-il se demande si beaucoup d'autres bâtiments intéressants n'ont pas été recensés dans le RAC et se réjouit que

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

la commission et le Conseil municipal soient d'accord sur la manière de procéder, ce qui permet d'avoir des éléments pour ces lignes directrices sur ces zones de densification accrue. Elle-il se questionne sur la possibilité même de procéder à ces densifications dans la zone villa, et ajoute en plaisantant qu'il pourrait être communiqué à l'Etat que la commune ne dispose d'aucune zone de densification accrue, excepté dans la zone de la colline du Grand-Lancy. Il est vrai que les zones villa comprennent des éléments de patrimoine bâti intéressants, mais ce qui est intéressant c'est la combinaison entre les espaces verts et bâtis.

Sur la question du passage en zone de verdure des parcs en zone à bâtir, il semblait à ce commissaire qu'il avait été convenu que dans le cadre de la révision des fiches, l'opportunité de modifier ces zones avait été évoquée. Elle-il imagine que cette commission va s'emparer de cette question et la passer en revue. Sur la question des parcs, Mme Nahory indique qu'une discussion est prévue dans une prochaine commission. L'idée était de ressortir les remarques de l'enquête technique qui étaient liées à celle de mettre en zone de verdure certains parcs qui ne l'étaient pas. Le texte de la motion devait être adapté. Un-e autre commissaire précise que la motion avait été suspendue, puisque ces questions devaient être discutées dans le cadre du PDCom. Un-e commissaire se demande si, à l'issue des discussions, une motion serait alors encore nécessaire. M. Bonfanti répond que si une partie voire l'intégralité de la motion est intégrée dans le PDCom, celle-ci perdrait sa raison d'être. M. Nemitz indique, en réponse à la question sur les zones villa, que la stratégie est passée d'une volonté de poser des critères identiques pour l'ensemble des secteurs, à une réflexion demandée par le Canton de poser les critères jusqu'à une échelle de sous-secteurs. Par exemple, sur le secteur de Banc-Bénil, le sud est beaucoup plus en lien que le nord avec le vallon de l'Aire, il s'agit ainsi d'une réflexion beaucoup plus fine accompagnée par un bureau d'experts en environnement et en paysage. M. Bonfanti soutient que la stratégie sur la vision globale a plutôt échoué, car l'Etat attend de la commune un travail plus détaillé sur la zone villa. L'élément qui est intéressant est le RAC, cet enjeu complémentaire qui a offert une possibilité de préserver certaines parties du territoire de la commune en lien avec du patrimoine végétal et bâti, et renforcer certains arguments qui se basent sur l'histoire de la commune, ses éléments naturels, la biodiversité et les enjeux climatiques.

Un-e commissaire rappelle qu'à la précédente législature, un vote quasi-unanime avait été fait sur le plan directeur communal avec une volonté de dire « stop » et de préserver les zones villa en l'état. On reparle en effet d'identité, élément qui avait déjà été évoqué lors de la dernière législature. Avec le temps, cette reconnaissance d'identité et du réchauffement climatique, la discussion a beaucoup évolué. Elle-il demande combien de temps dure la protection d'un plan de site. M. Bonfanti répond que tant que l'acte n'est pas abrogé, il sera en vigueur à moins qu'une disposition du règlement indique une durée. Mme Nahory conclut en affirmant que depuis 2016, certains paradigmes ont changé, tant du point de vue communal que de celui des services de l'Etat. Elle rappelle que la commune dispose de réservoirs en zone de développement 3, et que la priorité pour la commune est de développer dans des zones déjà déclassées. Les Offices de l'urbanisme et du patrimoine et des sites convergent vers cette vision plus différenciée suivant le contexte des éléments patrimoniaux naturels et bâtis. On a l'impression que l'échange est donc plus simple avec les services du Canton.

Un-e commissaire demande quel sera le sujet de la prochaine séance en lien avec le PDCom. Mme Nahory répond qu'il n'existe pas encore de planning précis sur quels seront les sujets. La question de la zone villa est calibrée pour être traitée à partir d'octobre ou novembre. M. Bonfanti ajoute qu'il est illusoire de penser que la procédure en lien avec le PDCom sera finie cette année.

Avec le nouveau semestre de 2022 qui arrive, la commune arrive à la fin du crédit avec le mandataire. On est entré en matière concernant un crédit complémentaire par rapport au PDCom. En 2016, un crédit de Fr. 240'000.-- avait été voté, le Conseil administratif reviendra

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

avec l'entrée en matière sur un crédit complémentaire de l'ordre de Fr. 170'000.-- pour terminer ce travail (les parties enquête publique et information à la population comprises).

Un-e commissaire demande si les fiches seront validées en bloc à la fin du processus, ou si elles le seront au fur et à mesure. Mme Nahory répond que la procédure consiste à présenter les fiches puis à les faire valider par la Commission de l'aménagement.

b) Divers

=====

Exercice du droit de préemption

M. Bonfanti souhaite présenter rapidement le cas qui sera débattu lors du Conseil municipal exceptionnel du 16 septembre 2021. Il informe qu'il s'agit d'une parcelle sur le PLQ des Semailles/Boucle des Palettes. Le souhait du Conseil administratif est de développer dans ce PLQ un programme intergénérationnel du type de celui qui a été mené à Pont-Rouge. Mme Nahory précise que la somme se monte à Fr. 1'930'000.--, frais de notaire inclus.

M. Bonfanti indique que le droit de préemption est d'abord accordé à l'Etat qui n'en a pas fait usage et que la commune dispose alors d'un mois pour prendre sa décision. Le délai échouant mi-septembre, il était nécessaire de tenir cette séance extraordinaire.

Nuisances sonores du Léman Express

M. Bonfanti explique que les rails posés par les CFF dans le secteur d'Eugène-Lance n'ont pas bénéficié des « coussinets » initialement prévus dans le but de faire des économies. Cela engendre dès lors des nuisances, sous forme de sons solidiens. Un expert a été mandaté et a d'ores et déjà relevé quelques critiques à apporter à l'étude sur le bruit qui avait été menée dans le périmètre. Certains habitants souffrent énormément et se disent prêts à déménager. Les CFF refusant de mener une étude, la commune pourrait la réaliser avec l'éventuelle participation financière des habitants, l'idée étant de la refacturer aux CFF par la suite. Cette étude devrait coûter entre 10 et 20'000.--.

Un-e commissaire soutient que ce montant serait bien investi, au vu des nuisances subies par les habitants.

Places de stationnement vélo

Un-e commissaire relève que la Ville de Lancy a pris du retard dans certains secteurs en matière de places de stationnement pour les cycles. Il estime que ce retard doit être rattrapé, car le manque de places est manifeste.

M. Bonfanti indique qu'une étude portant sur un diagnostic global est en cours et devrait être présentée d'ici la fin de l'année. Mme Nahory souligne que la problématique est encore plus forte dans les quartiers existants.

Une des pistes pourrait être de pouvoir suggérer aux gérants d'immeuble dont les locaux « poubelles » se libèrent grâce au point de récupération de les transformer en locaux pour les vélos.

Un-e commissaire s'interroge sur la politique de la Ville vis-à-vis des épaves et de leur évacuation. M. Bonfanti répond que la voirie n'agit que sur signalement, pour cause de manque de personnel.

Un-e commissaire ajoute que le manque de places de stationnement vélo se fait également sentir autour des équipements publics, comme à côté du stade.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021Planning des commissions

Un-e commissaire revient sur l'enchaînement de la prochaine Commission de l'aménagement avec le Conseil municipal extraordinaire. M. Bonfanti répond qu'il était impossible de contenter tout le monde et que les deux séances auront lieu dans la même salle pour permettre l'enchaînement. Le-la même commissaire insiste sur le nombre de changements survenus sur ces premières séances qui sont déplaisants. Pour M. Bonfanti, si ceci est certainement déplaisant, cela n'a rien d'extraordinaire et le maximum est fait pour pouvoir maintenir les séances.

Stop des Courtillets, route du Grand-Lancy

Un-e commissaire relate une demande d'habitants concernant le besoin d'installer un miroir à ce croisement. M. Bonfanti indique que cette question devrait être traitée en commission travaux et non aménagement. Un-e autre commissaire ajoute qu'un formulaire existe sur le site de la police municipale pour ce type de demande.

**14) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****a) Présentation de l'avancée des travaux concernant la petite enfance**
=====

La Conseillère administrative revient devant cette commission pour donner des informations aux commissaires quant à la petite enfance à Lancy et présenter un document sur ce qui a été réalisé depuis le 25 mars, document qui sera ensuite avalisé par le Conseil administratif. La présentation a été élaborée avec les structures de coordination dans le cadre des travaux hebdomadaires.

La présentation est confiée à Mme Montefusco Lechenne qui commence par un état des lieux. L'intention de la municipalisation a été communiquée aux familles utilisatrices, au personnel de la petite enfance et aux membres des différents comités. Des rencontres ont eu lieu avec plusieurs de ces entités.

Plusieurs groupes internes à la mairie ont été créés, regroupant selon les groupes, la Conseillère administrative en charge du dossier, le chef de service ainsi que Mme Montefusco Lechenne, du personnel interne à la mairie ainsi que des représentants de chaque structure qui se réunissent à échéances diverses pour faire avancer les différents aspects du dossier. Les rencontres avec les syndicats ont débuté et devraient aboutir au mois d'octobre.

Les groupes de travail ont permis de réfléchir à la mise en œuvre de la municipalisation par le biais de la création d'un service dédié à la petite enfance. Les projets qui en découlent sont les suivants : la création d'un pôle administratif ; la mise en place d'un pool de remplacement ; le développement d'un nouveau modèle de gouvernance ; la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire.

Il nous est aussi présenté la future politique de la petite enfance à Lancy soit : une politique publique de la petite enfance qui s'est basée sur plusieurs textes (ONU, UNESCO) et des valeurs et principes basés sur la charte éthique de la Ville de Lancy : accompagnement des enfants dans leur développement ; accompagnement des familles ; qualité de la prestation et de la formation ; respect et équité ; ouverture et sensibilisation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Des chiffres concernant l'accueil actuel nous sont ensuite présenté pour finir par l'intervention de la Magistrate qui complète ces chiffres en notant que Lancy doit fournir un gros effort sur le nombre de places de crèche à mettre à disposition des familles.

À la suite de cette présentation, plusieurs commissaires interviennent pour faire remarquer que cette présentation ne contient pas les intentions et les objectifs de la politique que souhaite mener le Conseil administratif. Il est important pour eux de connaître l'avenir des crèches de Lancy et ce que la municipalisation va amener à tous les parents et enfants de la commune. La Conseillère administrative répond que cela apportera la mise en place d'un pôle de remplacement, la garantie de ne licencier personne, de pouvoir proposer des prestations beaucoup plus intéressantes en réseau en regroupant les directions et que la dissolution des associations permettra à la commune de récupérer le bas de laine conséquent que les associations avait pu constituer au fil du temps.

Le document qui nous a été présenté a reçu un accueil mitigé étant peu précis sur l'avenir de ce qu'apportera la municipalisation. Les travaux des différents groupes permettront de peaufiner ce projet de municipalisation.

b) Nomination d'un représentant pour le nouveau Contrat de quartier Les Mouilles-Caroline

=====

Ce point est repoussé à la prochaine séance faute de candidat.

c) Divers

=====

Mme Moyard évoque l'été aux Palettes qui s'est admirablement bien déroulé, les retours sont tous extrêmement positifs de la part des jeunes, des familles, des seniors, des régies ou des concierges. Il n'y a quasiment eu aucune incivilité, les jeunes travaillent et les aménagements sont très utilisés.

Il est fait mention par un commissaire de la future tenue du Chapel Festival dans le quartier de la Chapelle.

Enfin, la magistrate évoque l'inauguration récente d'un 10 pièces communautaire pour femme au 70, route du Pont-Butin.

15) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021 – RAPPORTEUR : M. MATHIEU PETITE

a) Cours d'eau à Lancy

=====

Suite à des sollicitations de certains élu-e-s au sujet de la qualité de l'eau de l'Aire et du Voiret, il a été décidé d'inviter M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'Office cantonal de l'eau à l'Etat de Genève (ci-après OCEau).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

M. Mulhauser annonce en préambule que des tableaux de bord sur l'état des cours d'eau genevois seront mis à disposition du public afin de mettre en avant les informations que l'OCEau possède sur les différents cours d'eau.

Sur l'Aire, il a été constaté un certain nombre de points positifs, bien que certains aspects se détériorent progressivement du côté français, en raison de la progression de l'urbanisation.

Quelques stations démontrent un effet positif de la renaturation (indices biologiques en hausse). Les indices sont en revanche en baisse à l'entrée de la zone urbaine, notamment sur la commune de Lancy. Cette baisse est attribuée à des problématiques d'hydrocarbures et de chantier, qui sont présentes sur la ZIPLO et le secteur agricole. Ces résultats sont établis sur la base des données de 2016. Le prochain monitoring sera effectué en 2022. Une progression est à espérer.

En ce qui concerne les micropolluants, la situation, par rapport à d'autres cours d'eau du canton, est très critique, notamment les problématiques liées aux phytosanitaires et plus particulièrement les herbicides utilisés.

La question de la quantité est tout aussi importante. Moins le débit d'eau est fort, plus la qualité des cours d'eau est médiocre à travers le temps. Un important travail reste à faire pour identifier les secteurs dans lesquels le système d'assainissement des eaux usées est encore unitaire, notamment sur Lancy. La mise en séparatif de ces secteurs doit se poursuivre.

L'OCEau est en mesure de livrer des statistiques sur les pollutions accidentelles sur les cours d'eau pour lesquelles le SIS a décidé d'envoyer un inspecteur de la police des eaux. Le SIS a une marge d'appréciation en la matière : certaines pollutions ne rentrent pas dans les statistiques lorsqu'elles ne sont pas jugées significatives (un inspecteur n'est alors pas envoyé). Les seules statistiques sont celles récoltées depuis 5 ans : il y a eu 57 alertes et 14 interventions avec un niveau de gravité plus ou moins important.

Depuis 2021, il y a eu 4 alertes sur des pollutions assez fortes. Une discussion importante a eu lieu avec le SIS concernant la pollution de l'Aire sur la station de pompage des eaux usées de Confignon. Chacun doit jouer son rôle et la responsabilité est partagée. Toutes ces pollutions ne vont pas systématiquement déboucher sur une mise à l'amende ou des dénonciations au ministère public. L'OCEau travaille sur la réorganisation de la police des eaux.

S'agissant du Voiret, qui fait également l'objet de mesures du Canton, la qualité de l'eau semble être péjorée par des polluants pharmaceutiques ainsi qu'à des indices très médiocres sur le plan de la biologie (relatifs aux algues et bactéries). Enfin un problème de phosphore dissout pourrait faire penser à une charge organique assez forte. Le caractère agricole de l'amont du bassin-versant pourrait l'expliquer.

Une ou un commissaire se demande si la mousse observée dans le Voiret provient bien du pollen, comme cela a été signalé au Conseil Municipal suite à la question écrite de Mme Beun. M. Mulhauser n'est pas sûr que la mousse soit liée au pollen. La réponse lui semble insuffisante. Le SIS ne peut pas porter seul la responsabilité de juger d'une pollution.

Une ou un commissaire souhaite connaître les différents intervenants et leur rôle lorsqu'un citoyen constate une pollution et alerte le SIS.

M. Mulhauser reconnaît que la situation est floue. Pour mettre à l'amende l'auteur de telle ou telle situation, il faut des preuves. Pour cela, il faut que l'OCEau soit alerté car la trace ne constitue pas toujours une preuve. Il s'agit aussi de communiquer de manière adéquate. Le minimum serait de mettre l'information sur le site web à chaque fois qu'une pollution est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

constatée. Le risque est cependant de perdre l'attention des citoyens et produire une communication anxiogène pour une pollution qui aura une durée limitée.

Une ou un commissaire demande quelle est la part des ménages dans la pollution des petits cours d'eau.

M. Mulhauser lui répond que ce sont des calculs qui sont difficilement mesurables. Dans tous les cas, l'impact des ménages est avéré. C'est la raison pour laquelle quatre thèmes sont à interroger en permanence : les pollutions industrielles, domestiques, agricoles et urbaines.

En réponse à la question d'une ou d'un commissaire, M. Mulhauser précise que les eaux usées peuvent aller dans les cours d'eau car il peut y avoir des défauts des raccordements de certaines villas par exemple. M. Hasler rappelle que les eaux claires vont directement dans les rivières. C'est notamment le cas des déversoirs à orage. M. Mulhauser précise que la suppression des déversoirs qui ont le plus de probabilité d'alimenter un petit cours d'eau est actuellement priorisée.

Une ou un commissaire rappelle le rôle très important des pompiers. Ils devraient informer la commune dès qu'ils constatent une situation de pollution.

Une ou un commissaire demande si le nombre de pollutions d'origine inconnue recensées sur l'Aire est importante comparativement à d'autres rivières. M. Mulhauser lui répond que l'Aire est la rivière du canton sur laquelle le nombre d'alertes et d'enquêtes n'aboutissant pas est le plus élevé.

Pour M. Mulhauser, il est donc nécessaire de sensibiliser la population et rappeler que les grilles d'évacuation sont le début de l'écosystème.

M. Mulhauser s'engage à revenir devant la commission dans une année pour faire le point sur la réorganisation du système d'alerte des pollutions.

A la question d'une ou d'un commissaire sur la possibilité de réaliser une campagne de mesures d'analyse sur le Voiret, M. Mulhauser rappelle qu'un échantillonnage est prévu en 2022. Toutefois, l'Office teste des capteurs d'analyse permanents (température, oxygène dissout) pour éviter certaines analyses de terrain, surtout pour les petites pollutions. Cela éviterait tout le système d'intervention, tout en établissant un secteur sur lequel enquêter.

b) Divers

=====

Inauguration du parc des Morgines et Fête de l'abeille et du terroir

M. Hasler annonce deux événements à venir : la fête d'inauguration du parc des Morgines, ainsi que la traditionnelle Fête de l'abeille et du terroir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**16) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME ANNE BONVIN BONFANTI****a) Présentation de l'association AIR et de l'espace dédié aux sports aériens**
=====

Les commissaires débutent par une visite des locaux d'AIRLOOP, un espace ludique dédié aux sports aériens, situé dans le quartier de la Praille. L'un des deux co-fondateurs, M. Derouazi, fait visiter les lieux aux commissaires et explique les différentes activités que propose AIRLOOP. Ensuite, M. Pivoda, l'autre co-fondateur, indique qu'ils souhaitent mêler espaces ludiques et sports de haut niveau, spécialement pour le trampoline, le plongeon (Genève Natation a déjà réservé des plages horaires) et la gym. Ils souhaitent créer une dynamique avec leurs partenaires pour trouver des financements et aider des sportifs dans des disciplines généralement peu soutenues comme le plongeon. Le lieu est essentiellement dédié aux jeunes, qui souffrent beaucoup de la crise sanitaire et ont besoin de se divertir. Le lieu a d'ailleurs déjà beaucoup de réservations pour l'organisation d'anniversaires. En outre, des contacts avec le DIP ont été pris afin d'accueillir des classes. Ils ont également intégré des aspects sociaux dans leur projet en accueillant des personnes atteintes d'autisme et en souhaitant engager des jeunes issus de la migration, via l'Hospice général. Enfin, les co-fondateurs portent une attention particulière sur la sécurité, sachant qu'un accident mortel s'est produit il y a deux ans dans un centre de trampoline en Suisse alémanique. Ils travaillent notamment avec du personnel breveté jeunesse et sport.

Concernant leur intégration dans le paysage lancéen, les fondateurs souhaitent rendre la zone industrielle de la Praille plus vivante, tout en étant conscient de l'historique compliqué entre la commune et le Village du soir. Ils veulent impliquer toutes les parties prenantes, notamment les voisins, dans leur projet et son développement puisqu'il est prévu qu'il intègre le futur aménagement envisagé sur cette parcelle.

Mme Gachet rappelle qu'elle a déjà eu l'occasion d'échanger avec les représentants d'AIRLOOP sur le rôle que Lancy pourrait prendre dans le projet et la possibilité qu'ils obtiennent une subvention, puisque la promotion des activités d'AIRLOOP sera faite à travers l'association AIR. Pour elle, plus le territoire est occupé avec des aménagements pérennes intéressants, moins il y a de déprédations. Une ligne budgétaire de subvention (Fr. 5'000.--) a ainsi été prévue pour 2022 mais c'est au Municipal de l'augmenter s'il le souhaite.

Lors des questions des commissaires, M. Derouazi précise que la jauge à l'intérieur est de maximum 100 personnes, mais qu'ils l'ont pour l'instant fixée à 70-80 personnes. Concernant l'isolation phonique, il est possible que des mesures soient prises pour amortir le bruit.

Un-e commissaire demande si des partenariats sont prévus avec des associations sportives lancéennes. Il lui est répondu qu'ils privilégient une approche en entonnoir et ont d'abord discuté avec des faitières cantonales. Ils projettent ensuite de discuter avec les différentes associations de la ville.

Un-e autre membre de la commission souhaite savoir ce qui est entrepris au niveau énergétique. M. Pivoda mentionne que la Mairie de Lancy leur a demandé d'être attentifs à la mobilité douce. Ils font également des efforts dans le domaine de la gestion des déchets. Concernant la problématique énergétique, une analyse est en cours. L'hiver, la température devrait se situer autour des 15°C, mais elle peut être très élevée en été, ce qui pourrait s'avérer problématique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021**b) Divers**

=====

Tuttisports

M. Carnazzola informe que Lancy Tuttisports va être lancé la semaine du 13 septembre. De lundi à samedi plus de 250 rendez-vous sont proposés, soit une quarantaine de disciplines sportives différentes pour tous les âges et tous les goûts.

Abonnement à la piscine de Marignac

M. Carnazzola déclare que le lundi 20 septembre marque le mode hivernal à la piscine de Marignac. Il a été décidé de ne pas proposer d'abonnement hivernal car la conjoncture est trop fluctuante. Les abonnements hiver de l'année dernière vont être prolongés car la piscine Marignac a été fermée du 1er novembre jusqu'au 30 avril. Toutes les personnes qui avaient un abonnement l'année dernière nagent gratuitement cette année. Il a été prévu de faire des abonnements mensuels, et de diviser par 6 (nombre de mois) le prix de l'abonnement.

Assemblées générales

L'Assemblée générale de Lancy Basket a été agendée le 21 septembre à l'école Aimée-Stitelmann à 19h00, celle de Rock Dance Compagny le 6 octobre à Navazza à 19h30.

**17) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021 –
RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN****a) PDCom : présentation d'une nouvelle fiche thématique**

=====

Cette nouvelle fiche est en lien avec le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et les enjeux en lien avec la commune de Lancy.

Elle n'existait pas au PDCom et a été demandée par le service technique du PAV qui voulait voir les éléments concernant la commune apparaître dans le Plan directeur communal (PDCom).

La structure de la gouvernance de ce projet est complexe et la commune est représentée via la CCU (communauté des communes urbaines) et la Fondation PAV (une nouvelle entité), en collaboration avec la Ville de Genève et la Ville de Carouge.

La commune souhaite mettre en évidence un décalage : le périmètre de réflexion pour le grand projet PAV est plus vaste que la loi PAV et le Plan directeur de quartier (PDQ) PAV qui ne concerne que sept secteurs dont deux à Lancy.

La commune de Lancy a la particularité d'être la moins couverte par la planification du PAV dans sa partie contraignante (quartier Pont-Rouge sur la partie CFF, etc).

Au niveau technique, une discussion a eu lieu avec la direction du PAV pour comprendre pourquoi cette zone grise n'est pas comptabilisée alors qu'elle se développe (et qu'elle permet des rocadés avec la partie couverte par la loi et le PDQ). Cette situation ne semble pas refléter la réalité actuelle de ce grand périmètre compris dans le projet PAV car la partie lancéenne qui se densifie n'est pas comptabilisée.

Il serait possible d'avoir plus de logements ou d'activités dans le secteur du PAV selon les intentions des CFF et du Conseil d'Etat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Bilan

Le concours de 2012 a mené à la réalisation de la promenade Nicolas Bouvier. Une demande de renseignement communale a été déposée : il est prévu un grand développement de la gare de Lancy Pont-Rouge, du quartier Pont-Rouge et du quartier de l'Adret Pont-Rouge. La halte de Lancy-Bachet a été réalisée. Des autorisations de construire ont été déposées pour la parcelle Surville-Tivoli, le chemin des Mérinos et le sud du quartier de l'Adret.

Diagnostic

Le but est de viser plus de 10'000 nouveaux logements et de maintenir une partie des activités qui sont déjà présentes voire d'intensifier l'activité espaces publics, équipements divers, accessibilités, etc.) sur certains secteurs.

Le processus de planification a demandé une maturation importante à la mesure de cette échelle. La dernière en date concerne l'image directrice de Praille Ouest.

La voirie de la Ville de Genève (actuellement sur François-Dussaud) serait déplacée et à sa place serait créé un grand parc des sports avec les équipements des Vernets.

Le secteur de la gare de Lancy Pont-Rouge et quartier Pont-Rouge est passablement développé et opérationnel (connections avec le développement du grand pôle Etoile, l'axe public ainsi que la requalification du P+R de l'Etoile).

Le quartier de Pont-Rouge II et pôle logistique urbain : le quartier de La Praille s'est développé dans les années 60 au moment où les rails ont été installés, permettant le développement de tout un secteur d'industries. En ce qui concerne le pôle urbain, il y a près de 60'000 m2 de surface de plancher qui seront développés.

Ces projets vont nécessiter un projet de loi et une modification de zone (actuellement, le secteur est en zone ferroviaire).

L'objectif est de pouvoir passer du rail à la route, de transférer des marchandises directement dans la gare marchande de Genève.

Lorsque le projet de halle logistique sera assez avancé au niveau technique, le STUM pourrait venir présenter aux commissaires, avec la cheffe de projet du PAV, le projet de fonctionnement de la halle.

Le quartier Adret Pont-Rouge avec des surfaces de plancher de 200'000 m2 avec diverses réalisations (parc, mobilité douce, etc.).

La couronne paysagère a été identifiée dans le PDCom. Il s'agit de la structure végétale sur la falaise du Rhône qui se développe sur les coteaux de Surville (avec une prairie, une continuité piétonne, la promenade Nicolas-Bouvier, la passerelle de Surville, diverses connections de parc à parc, etc.).

L'Aire reste canalisée et sera remise à ciel ouvert à la sortie du territoire lancéen.

La porte sud (Camembert) avec un potentiel pour des équipements sportifs, appuyé par la proximité du stade de la Praille, le parc Marignac et le projet de patinoire de Trèfle-Blanc.

Le stade de la Praille avec une requalification de la route des Jeunes et de l'espace sous le viaduc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Le secteur de Ports-Francis et la boucle CFF où un projet de densification est prévu de l'ordre de 15 à 20'000 m2 de surface brute de plancher. La relocalisation de la voirie pourrait se faire dans le nord du secteur des Ports-Francis.

La route de St-Julien sera réaménagée.

Des objectifs et mesures tout en continuant d'accompagner le développement du grand projet PAV (saisie des opportunités de faire de la ville en ville à Lancy, d'améliorer les espaces publics, par des passerelles, par des passages ou traversées piétonnes). Un autre but est de qualifier les espaces de friches industrielles tout en soutenant le Village du soir, le co-working des Voisins.

La question des îlots de chaleur est prise en compte car de nombreux logements sont prévus dans le PAV tout en maintenant une température relativement basse, par la remise de la biodiversité dans ces espaces.

La plateforme logistique est un autre challenge pour la commune, de nombreuses infrastructures vont se développer (densification et accueil de plus d'entreprises relocalisées dans d'autres secteurs du PAV où seront créés des logements, requalification des axes route des Jeunes et route de St-Julien). La commune participe déjà activement aux différents groupes de travail du projet.

Le silo à grains (toujours exploité) est identifié par le RAC et il n'est pas possible d'y toucher.

Nuisances sonores : les wagons de marchandises restent bruyants, désuets (il a été question de couvrir la voie ferrée par du béton, mais pour des questions d'ordre financier, les CFF n'ont pas souhaité aller de l'avant).

Le projet du Village du soir comporte aussi beaucoup de nuisances.

**b) Résolution « Pour la préservation sur le long terme des parcs de la Ville de Lancy »
(R017-2020)**

=====
La particularité de la zone : le parc Navazza est en zone 5, ce qui implique qu'il est possible techniquement d'y construire des villas selon l'OU. Le Service des monuments et sites ainsi que l'Office cantonal de l'agriculture et la nature mentionnent que de part et d'autre du parc de la mairie, la zone de verdure s'arrête et ne couvre pas les parties sud et nord. Ils recommandent de prolonger la zone de verdure sur la maison Rapin pour qu'il y ait une cohérence. La Commission des monuments et des sites fait la même remarque. Il a été identifié (sans constituer un préavis), que le parc Bernasconi est en zone à bâtir 4B et le nord du parc est en zone à bâtir. Il y a une série de parcs à Lancy qui ne sont pas en conformité avec leur affectation et peuvent être vus comme zone à bâtir.

Les conditions sont d'étendre dans la fiche sectorielle l'avenue Eugène-Lance, la zone à bâtir au parc de la mairie. Ce n'est pas une modification de zone qui est réclamée, mais une modification de la carte qui figure au PDCom.

Au départ, le parc de la mairie n'était pas entièrement mis en zone de verdure. Il a été demandé de mettre en conformité l'ensemble de ce parc, car il subsiste deux parcelles en zone 4B.

Il est réclamé de mettre une telle couleur sur la carte (zone de verdure) pour inciter à faire une modification de zone et mettre l'ensemble du parc sous le même statut.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

L'élément le plus en lien direct avec les demandes de la résolution est la première des remarques de l'OU qui mentionne une modification de zone d'initiative communale.

Par contre, l'OU n'est pas opposé à la modification de zone de certains parcs lorsque cela s'y prête.

Il est cependant opposé que l'Office de l'urbanisme demande à la commune de faire cette modification et d'assurer le suivi. Les ressources financières du service des travaux et de l'urbanisme ne sont pas illimitées. Si l'OU constate une non-conformité, qu'il fasse une modification de zone par le service cantonal, ainsi ce dernier paiera pour cette modification.

Il est d'avis que le PDCom puisse mentionner les intentions de modification de zone sur les périmètres non conformes, mais que ce soit le Canton qui porte cette modification.

Sur le fond, l'idée est de constater que ces périmètres ne sont plus des réserves à bâtir. Dans 25 ans, le Conseil municipal ne doit pas pouvoir construire un EMS ou une crèche sur les parcs.

Le STUM devrait énoncer les moyens les plus appropriés. Il insiste sur les questions de fond, que ces périmètres ne doivent pas être des réserves de zone à bâtir mais doivent rester des parcs et des poumons de verdure dans une commune dense.

Les démarches pour ce projet de modification de zone : il s'agit d'une procédure de projet de loi sur une modification de zone requérant un exposé des motifs et une série de documents.

Il serait possible de demander au Canton de lancer une procédure de modification de zone.

La question est de savoir s'il faut inclure des éléments dans le PDCom qui vont dans ce sens, quel est leur degré de contrainte pour le Canton pour les réaliser. Il y a les deux éléments :

- soit par le PDCom (si cela est mis dans le PDCom et la résolution est retirée, il est alors possible de faire figurer dans le PDCom l'intention des zones de verdure et écrire en toute lettre que le Canton doit mener la procédure conformément à ses recommandations dans les préavis plutôt que d'intimer la commune de le faire) ;
- soit par la résolution (en inscrivant dans la résolution en toutes lettres que le Canton doit mener cette procédure. Le seul élément à ne pas faire est de voter la résolution telle quelle). Si le Conseil municipal ne précise par que c'est le Canton qui doit mener cette procédure, ce dernier dira que c'est à la commune de la faire ;
- soit encore par les deux. Aucune ne sera contraignante pour le Canton. (Les deux options sont possibles. Ce qui lui semble le plus pertinent, comme les préavis ont été faits dans le cadre du PDCom, est d'indiquer dans le PDCom que la commune accepte la remarque de l'Office de l'urbanisme, du Service des monuments et des sites et de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature sur l'ensemble des parcs relevés mais avec la cautèle que le Canton doit les réaliser).

Il faudra donc en discuter avec le Canton et ensuite revenir auprès des commissaires.

c) Divers

=====

Engagement de personnel supplémentaire

Comme il y a une surcharge de travail conséquente au niveau du STUM, le Conseil administratif a décidé d'ouvrir immédiatement en octobre deux postes à durée déterminée d'urbaniste et pour l'espace public. La solution est d'engager du personnel pour une durée déterminée de quelques mois puis, en fonction du budget, et si les commissaires l'acceptent, de reconduire ces

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

postes pour une plus longue durée mais toujours en CDD, ou de se détacher de ces postes en 2022.

POINTS FINAUX**18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Couto : j'ai une question écrite du groupe MCG.

« Et si nous facilitons le stationnement des 2RM dans la vélostation du Pont-Rouge »

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Comme vous le savez, la mise en service de la gare CEVA de Lancy-Pont-Rouge a été l'occasion de mettre en place diverses mesures d'accompagnement qui facilitent son rôle de « HUB » local, sa fonction de pôle de transfert modal de transports régionaux.

La Fondation des parkings a reçu de l'Etat de Genève les mandats d'y construire et d'y exploiter une vélostation d'une capacité de près de 1200 places. Or à ce jour, cette dernière est largement sous-exploitée. En effet, le nombre de cyclistes la fréquentant n'a pas cru dans une marge significative. Son taux d'occupation actuel semble avoisiner les 10 à 15%.

Parallèlement à ce manque de fréquentation par les cycles – traditionnels ou avec assistance électrique – nombre de pilotes de deux-roues motorisées (2RM) se rendent dans le secteur du Pont-Rouge afin d'y prendre le chemin de fer ou y travailler.

Une des volontés des instances politiques est de voir disparaître les 2RM stationnées de manière désordonnée sur les trottoirs, l'esplanade et les trottoirs environnants.

La Fondation des parkings envisage de donner la possibilité de stationner des 2RM dans la vélostation du Pont-Rouge, à l'instar de ce qu'elle pratique avec d'autres ouvrages qu'elle exploite.

Naturellement, cette Fondation prendrait à sa charge les divers études et frais de réalisation.

Le groupe MCG est d'avis qu'il ne faut pas laisser échapper l'opportunité de solutionner élégamment la problématique du stationnement des 2RM dans ce secteur et donner l'opportunité à la Fondation des parkings de réduire quelque peu les déficits d'exploitation de cette vélostation.

Or, la rumeur rapport qu'il semblerait que la Ville de Lancy y soit défavorable.

- *Et si nous facilitons le stationnement des 2RM dans la vélostation du Pont-Rouge ?*
- *Si la rumeur était fondée, pour quelles raisons Lancy n'encouragerait-elle pas ce projet ?*

Nous remercions le Conseil administratif de ses réponses.

*Mouvement Citoyen Genevois sous la plume de :
Giuseppe Di Salvo*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

M. Couto : j'ai encore deux choses à annoncer. M. Dätwiler intégrera la Commission des finances et la Commission des travaux, commissions dans lesquelles M. Brunier siégeait.

Mme Beun a pris sa place à la FCIL.

M. Petite : j'ai une question qui concerne les deux-roues, mais non pas les deux-roues motorisés, les vélos en réalité et la piste cyclable qui descend depuis la route de Chancy, à l'endroit de l'arrêt de tram Quidort, presque à l'angle de la route de St-Georges. Cela ne vous aura pas échappé que les chantiers avaient commencé dans le périmètre du PLQ de Surville avec des abattages d'arbres et en fait à cet endroit, peut-être que vous le savez si vous êtes déjà passé à vélo, quand on descend en direction de la ville, la piste cyclable disparaît à hauteur de l'arrêt de tram Quidort, ce qui oblige les cyclistes soit à rester derrière les voitures – ce qui n'est pas très agréable au niveau des pots d'échappement – soit à faire du slalom entre les voitures.

Je me posais la question si dans le cadre de ce chantier et vu que des arbres ont été abattus, il est envisagé par le Canton d'agrandir un peu la voirie pour permettre de continuer la piste cyclable à cet endroit et permettre ainsi la cohabitation un peu plus pacifique entre les voitures, les motos, les scooters et les cyclistes.

Mme Rosset : j'ai une question écrite.

La sécurité informatique

Au vu des actualités connues par tous concernant les attaques informatiques contre des entités publiques, y compris tout récemment à Rolle, attaques ciblées notamment sur le vol des données ou le blocage des systèmes pour obtenir une rançon, il se pose la question de savoir si les données personnelles des habitants de Lancy et les données communales sont bien protégées.

Je pose donc les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les mesures déjà en place pour gérer la sécurité informatique de la Ville de Lancy ?*
- 2) Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter le cas de Rolle ?*

D'avance je remercie le Conseil administratif pour ses réponses.

Mariantonia Rosset

*Conseillère municipale
Parti socialiste*

Mme De Vecchi : j'aimerais vous signaler un changement au niveau de la composition des commissions. La représentation PDC-VL : Christian Haas siègera dorénavant à la Commission sociale et Simon Antich à l'administration.

M. Aeschbacher : j'ai une question au Conseil administratif.

Le 23 septembre dernier, l'Université de Genève publiait une étude concernant la réalité des sans-abris à Genève. Il ressort de celle-ci que près de 87% des personnes concernées par cette problématique sont sans statut légal de résidence et proviennent principalement de Roumanie, d'Algérie, de France et du Maroc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser la question suivante :

Dès lors que nous possédons à Lancy une association subventionnée s'occupant de sans-abris et offrant quatre types d'hébergement différents, je souhaiterais connaître la typologie des personnes recueillies dans ces logements, à savoir leur statut légal, leur nationalité, ainsi que leur sexe. Ceci par type d'hébergement et sur les trois dernières années.

L'objectif étant de pouvoir comparer les résultats à ceux de l'étude menée par l'Université de Genève.

Je remercie d'avance le Conseil administratif pour ses réponses qui seront aussi particulièrement utiles à la réflexion menée actuellement en Commission sociale sur cette problématique.

J'ai également un point informel : j'ai le regret d'informer que Mme Beun ne peut pas siéger à la Fondation communale immobilière, il faut un vote du Conseil municipal. Donc, j'invite le MCG à inscrire cela à la prochaine séance de notre Conseil.

M. Jotterand : merci M. Aeschbacher. Vous m'ôtez un doute, nous procéderons au vote la prochaine fois pour faire les choses dans l'ordre.

Mme Mühle : une annonce pour le groupe des Verts, un changement de commission. M. Smult Kouame prend nouvellement part à la Commission des finances en échange de Mme Mathilde Captyn qui prend pour sa part la Commission sociale.

M. Barry : j'ai une question qui s'adresse au Conseil administratif.

J'ai remarqué une installation de boîtiers orange partout dans la commune. J'aurais souhaité savoir pourquoi ces boîtiers sont installés.

Mme Fernandez : c'est une question écrite.

Stratégie d'aménagements cyclistes

En prévision de la période de planification budgétaire qui arrive, le Conseil administratif peut-il nous renseigner sur la stratégie d'aménagement pour les vélos ?

Quand aura-t-on un retour sur le plan vélo ?

Est-ce que le poste mobilité actuel suffit à la mise en œuvre de ce plan ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Emilie Fernandez

M. Dérobert : excusez-moi pour la futilité de ma question, mais par principe j'aimerais savoir s'il serait possible au Conseil administratif d'offrir aux Conseillers municipaux sortants non pas un stylo d'une marque étrangère, mais un stylo genevois, à savoir un Caran d'Ache comme cela se fait à la députation et dans la majorité des communes.

Mme Captyn : nous avons une question écrite à l'attention du Conseil administratif qui concerne la transition énergétique dans le domaine bâti de la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021*Transition énergétique du domaine bâti de la Ville de Lancy*

Le Conseil administratif peut-il nous renseigner sur la planification du remplacement des chaudières à mazout et à gaz dans les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville de Lancy ?

Combien reste-t-il de chaudières à mazout et à gaz dans les bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Ville de Lancy ?

Comment le Conseil administratif prévoit-il leur remplacement ? Et sur quelle durée ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Mathilde Captyn

Mme Gachet : j'ai été sollicitée pour une question écrite en lien avec la sécurité informatique, on fera une réponse écrite.

M. Bonfanti : j'avoue ne pas avoir bien compris la question écrite de M. Couto. L'idée était de pouvoir mettre des motos dans la vélostation de Pont-Rouge ?

J'ai un élément de réponse qui peut vous être fait, mais si c'est une question écrite, cela permettra à ma collaboratrice de se concentrer sur d'autres éléments.

Il s'avère qu'une vélostation, c'est fait pour les vélos, c'est le premier élément, sinon cela ne s'appellera pas une vélostation. Le deuxième élément, la vélostation se trouve sur une esplanade privée et avec une servitude de passage vélos et piétons, c'est-à-dire qu'aucune moto ne peut y circuler. Donc, même si des motos pouvaient être parquées dans la vélostation, elle ne pourrait pas être atteinte vu qu'il leur est interdit d'y avoir accès.

Ensuite, je n'en ai jamais entendu parler, on n'est jamais venu auprès de l'administration lancienne pour quelque raison par rapport à cette vélostation qui, je vous le rappelle, n'est pas une infrastructure communale, mais appartient à la Fondation des parkings.

Il faut rappeler aussi que, au niveau des places de stationnement motorisées dans le quartier de Pont-Rouge, la Ville de Lancy a demandé il y a un an – et cela a été fait – le rajout d'une vingtaine de places motorisées sur la route du Grand-Lancy, en dessous du pont et que de l'autre côté, du côté de la poste, il y a à peu près une centaine de places qui sont installées depuis environ 3 ans. Donc je pense que c'est relativement suffisant par rapport au quartier qui a été constitué.

Concernant la question de M. Petite, sur Surville, ce que je propose, c'est que de toute façon nous allons revenir en Commission de l'aménagement parler de Surville pour des questions de mutations parcellaires. Nous devons présenter le PLQ et nous profiterons de cette présentation pour se concentrer sur cette portion de voirie pour voir si effectivement il y a des largesses qui ont été faites pour les pistes cyclables.

Concernant la question du plan de mobilité, effectivement des lignes budgétaires ont été intégrées pour le budget 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement pour répondre à l'étude mobilité qui a été réalisée. Oui, elle doit vous être présentée, oui c'est relativement compliqué parce que, comme vous le savez, le service des travaux et de l'urbanisme croule sous le travail et que, actuellement, le poste qui est à 60% ne suffit pas à répondre à l'ensemble des sollicitations, tant faites par le Conseil municipal, que privées ou cantonales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Mme Moyard : en ce qui concerne les demandes de statistiques de M. Aeschbacher, nous y répondrons, je l'espère à la prochaine séance, étant précisé que nous avons eu des échanges soutenus tant avec mes collègues magistrats en charge des affaires sociales de l'ACG, de l'ensemble des autres communes, que plus directement avec la Ville de Genève qui est venue effectivement présenter les résultats de son étude. Donc, on va essayer de vous fournir cela de manière à ce que l'on puisse faire certains parallèles et voir des similitudes ou des différences, on fera de notre mieux au niveau du timing.

En ce qui concerne la géothermie, effectivement vous avez vu fleurir des petits boîtiers. J'ai vu comme vous, il y a eu un article dans la Tribune notamment, il y a eu tout à coup un peu d'émois sur les réseaux sociaux, alors qu'il y avait eu quand même une campagne d'information importante de la part du Canton puisque tous les ménages avaient reçu un flyer qui expliquait la campagne de prospection géothermique qui était engagée de manière importante par le Canton, mais peut-être que les gens n'ont pas bien fait le lien. Il était indiqué qu'il allait y avoir pendant trois mois des camions sondeurs qui passeraient un peu partout, ne vous inquiétez pas, cela ne fait pas beaucoup de bruit, ce n'est pas pendant très longtemps au moment où ils passent dans votre rue. Ils n'ont peut-être pas assez appuyé sur la question du petit boîtier, parce qu'effectivement cela a créé plein d'émois, on a eu plein d'appels de demande.

Donc, ce sont des boîtiers qui travaillent en collaboration avec ces camions sondeurs et qui permettent de récupérer les ondes émises par les camions de manière à pouvoir faire une image en 3D du sous-sol, une espèce d'échographie du sous-sol. Cela permet de connaître le potentiel géothermique du sous-sol du Canton, ce qui est extrêmement précieux, c'est un travail d'étude, un travail de prospection sur l'ensemble du Canton et pas juste sur une petite zone.

Je m'étais beaucoup intéressée à la géothermie dans mes précédentes fonctions politiques, c'est vraiment une énergie d'avenir, on l'utilise déjà pour toute une série de fonctionnalités aujourd'hui dans le bâtiment, notamment des sondes géothermiques, des pieux géothermiques, mais on peut faire beaucoup plus que cela, mais cela nécessite de savoir ce que l'on a sous nos pieds, parce qu'on ne peut pas faire des forages tous les kilomètres, et il s'agit d'utiliser cette énergie, presque illimitée, de manière intelligente. C'est plutôt une bonne nouvelle en direction justement de la transition énergétique.

Ce qui m'offre une transition toute trouvée, Mme Captyn. On vous fera une réponse écrite plus précise, mais vous dire que d'une part évidemment tout le patrimoine administratif et financier nouveau, en construction, est évidemment à haute performance voire très haute performance énergétique, cela va de soi, et que nous avons une politique déjà très active en matière d'arrêt des chaudières à mazout ou à gaz par leur remplacement ou par des chaudières notamment à pellets ou par l'affiliation au CAD, au réseau de chauffage à distance. Il y en a plusieurs, nous avons voté récemment au Conseil administratif le principe d'étudier l'extension au Petit-Lancy du réseau Cadiom qui part des Cheneviers et là nous avons le projet de raccorder toute une série de bâtiments qui nous appartiennent, notamment les petits immeubles ouvriers des Esserts, mais également des plus grands bâtiments du Petit-Lancy. Nous sommes en tractation assez serrée, je négocie assez ferme ces temps avec mon ami Christian Brunier des SIG, pour le raccordement que vous avez décidé au CAD de la piscine de Marignac et c'était une condition à l'autorisation de construire pour l'ouverture hivernale. On négocie encore sur des éléments de détail du contrat, mais nous avons également prévu de développer la suite d'un petit CAD privé du côté de Marignac notamment pour raccorder par exemple la villa Marignac, la ferme Marignac et d'autres bâtiments, étant donné que nous allons avec les SIG faire passer le CAD sous l'avenue des Communes-Réunies qui est un challenge en termes de travaux. Donc, il se passe réellement des choses sur ce dossier, mais on pourra vous faire une planification plus précise parce qu'il est vrai qu'on est au stade des opportunités tout en ayant un grand volontarisme, mais on reste au stade des opportunités.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

M. Jotterand : nous arrivons à la fin de notre séance que je clos. Je vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h05.

La Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Grivet-Mayer et Mme Germont :

Nous représentons un grand nombre de parents du chemin Daniel-Ihly. Nos enfants ont intégré la nouvelle école du Plateau et nous rencontrons des problèmes liés à la sécurité routière sur le chemin scolaire. Principalement la traversée de l'avenue du Petit-Lancy.

Nous savons qu'il a été mis en place des passages-piétons sur la route cantonale de St-Georges. Nous parlons ici de la route communale de l'avenue du Petit-Lancy.

Nous vous sollicitons ce soir car nous sommes à la recherche de réponses et solutions pour améliorer la sécurité de nos enfants.

Effectivement, nous avons écrit un courrier début juin à Mme la Maire avec récolte de 80 signatures concernant la demande d'un passage-piétons et d'une patrouilleuse dans l'avenue du Petit-Lancy.

La circulation aux heures scolaires, particulièrement à 7h50, est dense et les enfants doivent slalomer entre les voitures même sur le trottoir. La situation est donc urgente.

N'ayant pas eu de réponse au courrier, nous nous sommes permises de renvoyer une lettre de relance avec photos le 8 septembre.

N'ayant toujours pas obtenu de réponse, nous sommes venues ce soir pour savoir d'une part quand nous recevrons une réponse à notre courrier et d'autre part connaître les mesures qui vont être mises en place pour répondre à notre problème sur l'avenue du Petit-Lancy.

M. Bonfanti : je pense que nous avons les trois une partie de réponse.

C'est relativement compliqué, on essaye de trouver une solution pour modérer le trafic sur la route de St-Georges. J'ai encore vu les services de l'Office cantonal des transports il y a quelques semaines pour trouver des solutions. Il s'avère que le Canton pourrait accepter qu'une portion de la route de St-Georges soit mise en limitation 30 km/h à proximité de l'école, ce qui pourrait déjà aider à la sécurité.

Ensuite, nous sommes aussi en discussion avec l'Institut Florimont pour trouver des solutions d'accessibilité à l'école qui soit différente de ce qu'elle est actuellement, c'est-à-dire qu'aujourd'hui les enfants peuvent entrer tant par devant que par derrière. Il y a un plan localisé de quartier qui est discuté avec l'Institut Florimont et l'idée serait, en se basant sur une étude de mobilité qui a été réalisée cet été, que la grande majorité de l'accessibilité de l'Institut Florimont se fasse par devant, par le chemin du Bac, pour éviter d'emprunter l'avenue du Petit-Lancy qui, il faut l'avouer, n'est pas du tout adaptée au flux de circulation qui passe continuellement. On a passablement de parents d'élèves qui amènent leurs enfants à l'Institut Florimont - pratiquement la moitié encore, si encore une partie vient en camionnette c'est une bonne chose, mais malheureusement il y a encore 50% de part de modalité qui se déplacent en véhicule tant le matin qu'en fin de journée pour venir prendre les enfants et évidemment c'est une problématique en termes de sécurité. Je l'ai fait savoir il y a deux semaines au responsable de l'Institut Florimont parce qu'il fallait trouver une solution maintenant pour ne plus passer par l'avenue du Petit-Lancy mais par devant pour soulager ce tronçon et évidemment améliorer la sécurité. Ce sont les éléments que je peux vous donner.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2021

Mme Moyard : je dois vous dire que nous n'avons pas trace des courriers que vous évoquez. Vous pouvez volontiers nous les renvoyer, mais nous répondons aux courriers que nous recevons, tant celui de juin que celui de septembre, je viens de vérifier, étant en charge à la fois du point de vue des travaux que du point de vue des écoles qui dépendent du service des affaires sociales, je les garde évidemment précieusement et notamment M. Mayer, qui est conseiller municipal et qui habite sur le secteur, par deux fois, est venu, mais à titre personnel, en disant qu'il était plus ou moins porte-parole d'un certain nombre de parents, mais une pétition avec des signatures, cela on ne l'a clairement pas reçue.

Outre cette question de forme, et les éléments qui ont été donnés par mon collègue, sur le fond, bien entendu que l'on fait extrêmement attention à la sécurité des enfants, donc on s'est démené pour obtenir la patrouilleuse sur la route de St-Georges, cela paraît assez logique, le déplacement du passage-piétons également pour qu'il ne soit pas directement en sortie de virage, sur cette route cantonale. Et vous citer ce carrefour un peu spécial où vous avez d'une part l'avenue du Petit-Lancy et d'autre part l'arrivée sur l'avenue du Plateau. L'avenue du Plateau, on nous a indiqué que ce n'était pas trop un problème, effectivement vous faites référence à l'avenue du Petit-Lancy. Il faut être clair, c'est une grande majorité de grosses cylindrées à des heures de début d'école, qui viennent non pas à l'école du Plateau mais à une école privée un peu plus loin et qui ont la mauvaise habitude d'amener leurs enfants justement en voiture. On a un très grand trottoir ici, nous avons discuté avec ma collègue, Corinne Gachet, en charge de la sécurité, et le chef de service en charge de la sécurité, pour voir ce que nous pouvions faire, parce qu'évidemment on ne peut pas mettre un passage-piétons sur un trottoir ni dans une zone 30 km/h et encore moins une patrouilleuse, cela c'est une première difficulté. Ce trottoir, à traverser, est extrêmement large à cet endroit parce que la route arrive dans l'angle. M. Gay est en train de regarder la faisabilité pour mettre ces peintures rouges au sol qu'on a souvent par exemple pour les pistes cyclables quand elles arrivent dans des zones de circulation où les vélos dessus pourraient se faire plus facilement renverser, cela c'est une première piste.

La deuxième piste, c'est de mettre des panneaux de signalisation « Attention, école » dans les deux sens sur cette avenue du Petit-Lancy. Je suis d'accord qu'on en reste à la sensibilisation et à la mise en attention des automobilistes.

Le dernier élément, nous avons demandé à la police municipale de faire un certain nombre de rondes au début, être particulièrement présent à cette rentrée scolaire, mais pour l'instant on n'a pas de solution miracle là tout de suite, mais nous avons réfléchi en amont à cette question.

Pour les éléments un peu plus pérennes, on en revient à ce qu'a indiqué mon collègue Bonfanti, le problème est que ce n'est pas tout à fait instantané. Mais nous essayons de trouver une solution le plus rapidement possible. C'est clair qu'avec une nouvelle infrastructure, il faut aussi que l'ensemble des utilisateurs s'adapte et on essaye de faire en sorte que ce soit de la manière la plus aisée, fluide et sécurisée pour les enfants possible.

Mme Gachet : effectivement, par rapport à l'intervention de la police municipale, on essaye de le coordonner avec les mises en œuvre de mesures que l'on pourrait apporter liées aux infrastructures. Déjà depuis la rentrée, il y a une présence qui est faite régulière pour indiquer aux automobilistes l'importance d'être extrêmement prudents, même s'ils respectent le code de la route, mais pour les rendre attentifs à la dangerosité de cette route. C'est une première mesure le temps que l'on puisse, avec l'ensemble des partenaires, vous avez vu que ce sont des thèmes qui sont transversaux à nos services, ils se sont déjà coordonnés et il faut qu'on trouve des solutions pérennes en lien aussi avec des mesures qui touchent le Canton. La situation est complexe, mais cela fait un mois que l'école est ouverte et cela fait un mois que l'on cherche des solutions et on est convaincu qu'on va bientôt y arriver.